



**ÉTUDE SUR LE COÛT  
DE PRODUCTION  
DES VEAUX DE GRAIN EN 2008  
AU QUÉBEC**

**MARS 2010**

5935, Saint-Georges, bureau 330, Lévis (Québec) G6V 4K8  
Tél. (418) 833-2515 \* Sans frais 1-877-833-2515 \* Téléc. (418) 833-9125 \* [cecpa@cecpa.qc.ca](mailto:cecpa@cecpa.qc.ca)

## **Équipe de projet**

### **Responsable de l'étude de coût de production**

Charles Fortier, agronome

### **Rédaction**

Francis Goulet, agronome

Jean-Pierre Lachapelle, agronome

Jean-Marc Lafrance, directeur général

### **Analyse, enquête et traitement de données**

Raymond Alie, agronome

Simon Boulet, responsable des études de coûts de production

Marie-Claude Cameron, technicienne en administration

Lorraine Carrier, technicienne en administration

Éric Charest, technicien agricole

Michel Durand, technicien agricole

Francis Goulet, agronome

Michel Lecours, comptable

Suzanne Marcoux, agente de secrétariat

André Perreault, technicien agricole

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	4
LISTE DES FIGURES .....	5
Avant-propos.....	6
1. Contexte .....	7
2. Présentation du secteur de production des veaux de grain .....	8
2.1. Historique .....	8
2.2. Portrait de la production.....	9
3. Détermination de la population de base, de la population visée et de l'échantillon .....	12
3.1. Population de base et population visée.....	12
3.2. Détermination de l'échantillon.....	13
4. Méthodologie.....	17
4.1. Collecte des données .....	17
4.2. Validation des données .....	17
4.3. Validation par un vérificateur externe .....	18
4.4. Pondération.....	19
5. Principes comptables et méthodologie de calcul.....	20
5.1. Principes comptables .....	20
5.2. Méthodologie de calcul .....	21
5.2.1 Diviseur de coût de production .....	21
5.2.2 Choix des ateliers .....	21
5.2.3 Cultures associées.....	22
5.2.4 Revenus et charges des autres productions.....	23
5.2.5 Détermination des facteurs de répartition .....	23
5.2.6 Salaire de l'exploitant et de la famille .....	23
5.2.7 Biens reçus en cadeau, en don ou en héritage .....	25
5.2.8 Rendement de l'avoir propre.....	25
5.2.9 Coût d'acquisition et calcul de l'amortissement.....	25
5.2.10 Évaluation de l'inventaire .....	26
5.2.11 Variation d'inventaire et valeur monétaire .....	27
5.2.12 Disposition des déjections animales .....	27
5.2.13 Ajustements liés aux effets climatiques.....	28
5.2.14 Corrections statistiques .....	28
6. Résultats des entreprises de veaux de grain en 2008 .....	30
6.1. Données techniques.....	30
6.1.1 Troupeau .....	30
6.1.2 Cultures .....	33
6.1.3 Alimentation.....	35
6.1.4 Temps de travail.....	36
6.2. Données économiques.....	38
6.2.1 Bilan .....	38
6.2.2 États des résultats.....	40
6.2.3 Coût de production .....	42

6.2.4 Coût de production détaillé .....	44
6.2.5 Coût des cultures (avant rémunération de l'exploitant et de l'avoir propre) .....	55
Annexe 1 Liste des membres du comité de travail sectoriel .....	57
Annexe 2 Facteurs de répartition .....	58
Annexe 3 Durées de vie utile (DVU) et valeurs de récupération (VR).....	65
Annexe 4 Valeur des inventaires utilisés pour le bilan au 31 décembre 2008 .....	69
Annexe 5 Disposition des fumiers et lisiers.....	70
Annexe 6 Ajustements climatiques.....	71
Annexe 7 Corrections statistiques .....	72

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: Évolution du secteur des veaux de grain.....	8
TABLEAU 2: Nombre et pourcentage de veaux selon la taille des fermes, ASRA 2007 .....	11
TABLEAU 3: Comparaison de la population visée et de la population enquêtée sur la base du nombre d'entreprises par groupe.....	14
TABLEAU 4: Caractéristiques de la moyenne des entreprises de la population visée.....	16
TABLEAU 5: Taux de majoration des coûts de construction .....	25
TABLEAU 6: Inventaire de veaux.....	30
TABLEAU 7: Conciliation des inventaires .....	31
TABLEAU 8: Évaluation des équivalents-veaux en inventaire.....	32
TABLEAU 9: Caractéristiques du troupeau et des bâtiments .....	33
TABLEAU 10: Résultats moyens des élevages en 2008 .....	33
TABLEAU 11: Superficie cultivée en 2008 .....	34
TABLEAU 12: Plan de cultures et rendements obtenus en 2008 .....	34
TABLEAU 13: Conciliation des récoltes, tonnes .....	35
TABLEAU 14: Aliments consommés par équivalent-veau de grain produit .....	35
TABLEAU 15: Maïs-grain consommé par les veaux de grain produits, par entreprise .....	36
TABLEAU 16: Heures travaillées par atelier et par catégorie de travailleur .....	37
TABLEAU 17: Heures travaillées par équivalent-veau et par atelier .....	37
TABLEAU 18: Bilan au coût d'acquisition amorti au 31 décembre 2008 .....	39
TABLEAU 19: État des résultats, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,.....	41
TABLEAU 20: Coût de production du veau de grain en 2008 .....	43
TABLEAU 21: Coûts des cultures, incluant les ajustements climatiques, excluant la rémunération du travail de l'exploitant et de l'avoir propre .....	56

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution du secteur de production de veaux de grain, ASRA, 2003-2008 .....	9
Figure 2 : Répartition géographique des entreprises de veaux de grain, par région administrative, 2007 .....	10
Figure 3 : Production de veaux de grain par région administrative, 2007 .....	10
Figure 4 : Sommaire des résultats .....	15

## **AVANT-PROPOS**

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) est une corporation à but non lucratif dont la mission vise prioritairement à réaliser des études de coûts de production pour les principales denrées agricoles produites au Québec, selon des normes méthodologiques rigoureuses et des règles statistiques permettant d'assurer la fiabilité des résultats obtenus. En accord avec sa mission, le CECPA réalise principalement les études de coûts de production requises par La Financière agricole du Québec dans le cadre de l'application du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Lorsqu'il réalise une étude de coût de production pour un produit agricole couvert par l'ASRA, le CECPA constitue un comité de travail sectoriel qui veille à ce que les études de coûts de production soient réalisées en conformité avec les normes et règles applicables. Les membres des comités de travail sectoriels peuvent formuler des avis, des suggestions et des recommandations au CECPA qui, le cas échéant, rend les décisions qu'il juge appropriées.

Le CECPA remercie les membres du comité de travail sectoriel pour leur collaboration à la réalisation de la présente étude ainsi que les entreprises agricoles qui ont participé et qui ont contribué pour une large part à la qualité des résultats obtenus.

Jean-Marc Lafrance, directeur général

## 1. CONTEXTE

Au Québec, le soutien du revenu agricole dans plusieurs secteurs de production est principalement assumé par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ce programme a pour objet de garantir un revenu annuel net positif aux producteurs agricoles qui opèrent selon les structures de production et de mise en marché prévues par le programme. L'application du programme ASRA repose sur la réalisation quinquennale d'études de coûts de production pour chacune des denrées agricoles admissibles.

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) est l'organisme mandaté par La Financière agricole du Québec pour réaliser les études nécessaires à l'actualisation des coûts de production de tous les secteurs de production couverts par le programme ASRA. Suivant le calendrier de révision prescrit par La Financière agricole, le CECPA a procédé à la réalisation de l'étude des coûts de production des entreprises de veaux de grain au cours de l'année 2009, étude portant sur les résultats de l'année 2008.

Tel que prescrit, le CECPA a constitué un comité de travail sectoriel en juin 2008 regroupant trois représentants de La Financière agricole du Québec, six représentants de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et trois représentants du CECPA. La liste des membres du comité de travail sectoriel figure à l'annexe 1.

La présente étude a pour objectif de déterminer le coût de production des veaux de grain, incluant les cultures associées. L'étude a été réalisée à partir d'une enquête à la ferme auprès d'entreprises spécialisées et selon les normes et les règles applicables.

## 2. PRÉSENTATION DU SECTEUR DE PRODUCTION DES VEAUX DE GRAIN

### 2.1. Historique

Les informations obtenues de La Financière agricole du Québec ont permis de tracer l'évolution du secteur de la production des veaux de grain au cours des cinq dernières années. Ces informations permettent de constater que, depuis 2003, cette production a été marquée par la consolidation des entreprises, associée à une très forte diminution de leur nombre (tableau 1 et figure 1). En effet, le programme assurait 221 adhérents en 2003 comparativement à 137 en 2008, soit une baisse de 38 %. Le nombre de veaux assurés a également diminué de 11,3 % au cours de cette période, alors que la taille moyenne de l'entreprise a progressé de 434 à 620 veaux par an.

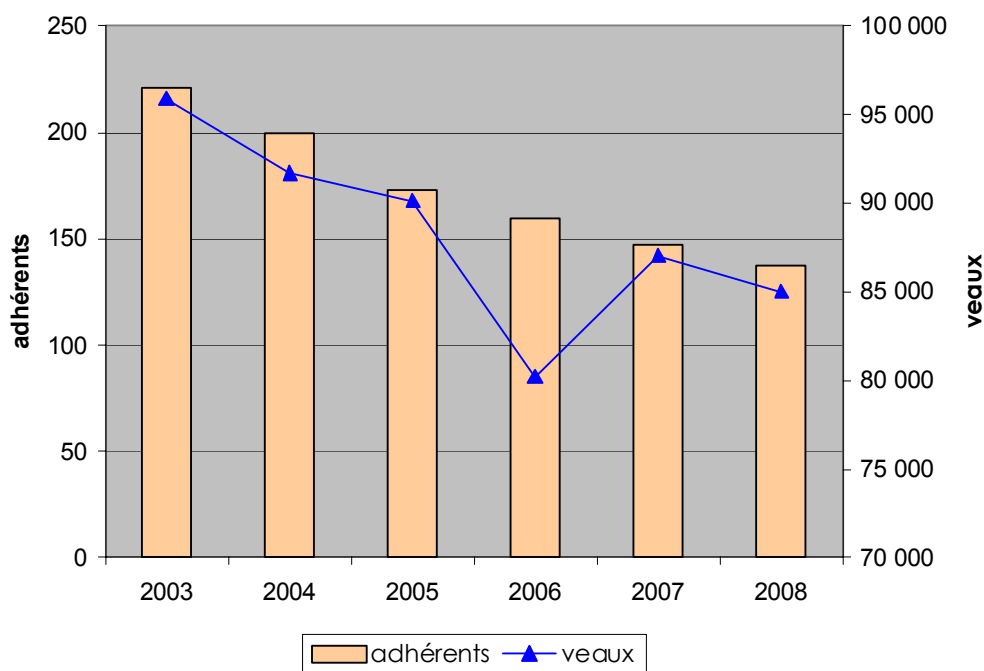
**TABEAU 1: ÉVOLUTION DU SECTEUR DES VEAUX DE GRAIN**

Année	Nombre d'adhérents	Nombre de veaux	Veaux/entreprise
2003	221	95 867	434
2004	200	91 709	459
2005	173	90 118	521
2006	160	80 191	501
2007	147	87 031	592
2008	137	85 005	620
<b>2008/2003</b>	<b>-38,0 %</b>	<b>-11,3 %</b>	<b>42,9 %</b>

Données du programme ASRA 2003 à 2008.

Source : La Financière agricole du Québec.

**FIGURE 1 : ÉVOLUTION DU SECTEUR DE PRODUCTION DE VEAUX DE GRAIN, ASRA, 2003-2008**

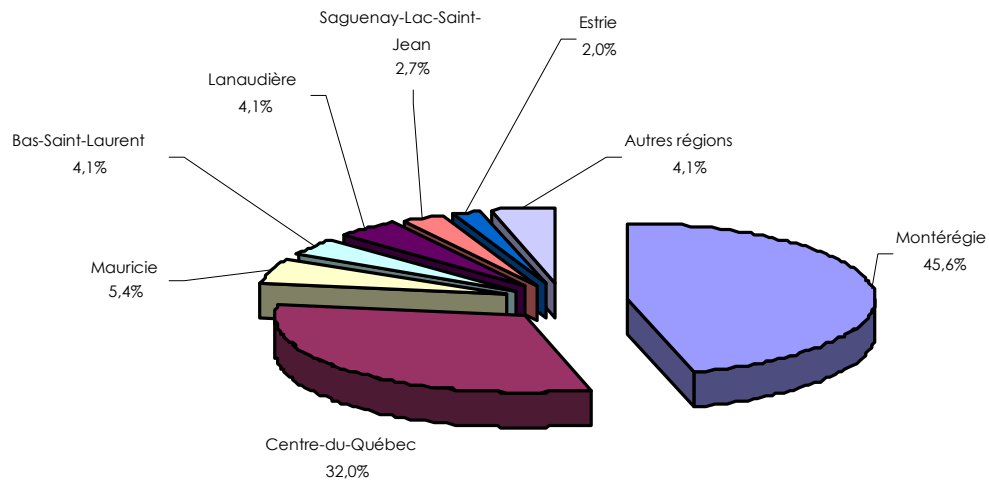


## 2.2. Portrait de la production

En 2007<sup>1</sup>, la population totale dans le secteur de la production de veaux de grain comprenait 147 adhérents cotisants au programme ASRA. La production de veaux de grain au Québec est principalement concentrée dans deux régions administratives, soit la Montérégie et le Centre-du-Québec. Ces deux régions regroupent 78 % des entreprises de veaux de grain (figure 2), produisant 88 % des veaux (figure 3).

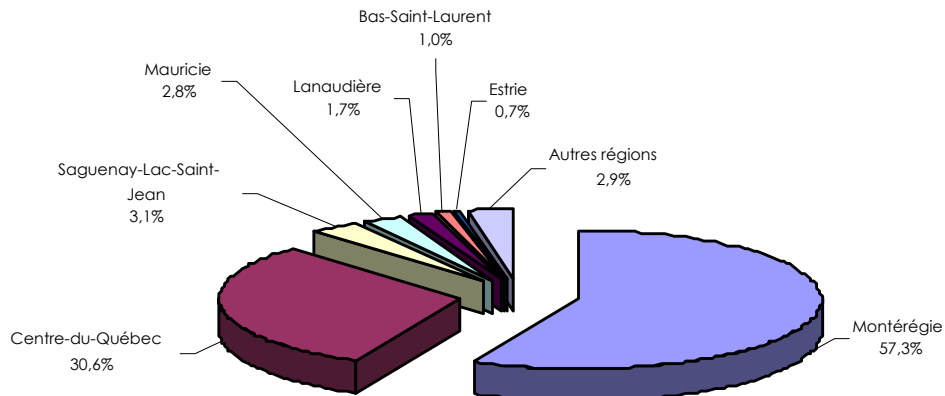
<sup>1</sup> Lors du démarrage de l'étude de coût de production du veau de grain 2008, seules les données de 2007 étaient disponibles.

**FIGURE 2 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES DE VEAUX DE GRAIN, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2007**



Source programme ASRA La Financière agricole du Québec

**FIGURE 3 : PRODUCTION DE VEAUX DE GRAIN PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2007**



Source programme ASRA La Financière agricole du Québec

Le tableau 2 présente la répartition des veaux de grain assurés à l'ASRA, par strate de taille. À remarquer que 61 adhérents (45 %) produisent 300 veaux et moins par an et livrent 10,1 % de tous les veaux produits. À l'opposé, 11 adhérents, soit 8 % de l'ensemble, produisent 49 % de tous les veaux de grain du Québec.

**TABEAU 2: NOMBRE ET POURCENTAGE DE VEAUX SELON LA TAILLE DES FERMES, ASRA  
2007**

Strate	Nombre d'adhérents	Nombre de veaux	Veaux/ adhérent	Veaux/ strate %
<101	25	1 541	61,6	1,80
101 à 150	9	1 082	120,2	1,20
151 à 200	7	1 295	185,0	1,50
201 à 250	10	2 203	220,3	2,50
251 à 300	10	2 695	269,5	3,10
301 à 350	7	2 317	331,0	2,70
351 à 400	7	2 680	382,9	3,10
400 à 450	11	4 648	422,5	5,30
451 à 500	6	2 890	481,7	3,30
500 à 550	6	3 083	513,8	3,50
550 à 600	5	2 863	572,6	3,30
601 à 650	4	2 574	643,5	3,00
651 à 700	4	2 722	680,5	3,10
701 à 750	2	1 434	717,0	1,60
751 à 800	3	2 338	779,3	2,70
801 à 850	2	1 660	830,0	1,90
851 à 900	2	1 754	877,0	2,00
901 à 950	3	2 784	928,0	3,20
951 à 1 000	2	1 944	972,0	2,20
1 001 à 1 200	2	2 200	1 100,0	2,50
1 201 à 1 500	3	4 177	1 392,3	4,80
> 1 500	6	36 147	6 024,5	41,50
<b>Moyenne</b>			<b>639,9</b>	
<b>Total</b>	<b>136*</b>	<b>87 031</b>		<b>100,00</b>

\* Aux fins des études de coût de production, les entreprises liées, soit par la propriété ou par le partage de facteurs de production, ainsi que les entreprises indissociables, sont fusionnées. Dans la présente étude, 11 entreprises ont été fusionnées.

### **3. DÉTERMINATION DE LA POPULATION DE BASE, DE LA POPULATION VISÉE ET DE L'ÉCHANTILLON**

#### **3.1. Population de base et population visée**

L'objectif de cette étude est de déterminer le coût de production moyen des veaux de grain pour les entreprises spécialisées dans cette production. Dans le cadre d'une étude de coût de production, une entreprise spécialisée doit répondre aux critères suivants :

- la taille est suffisante pour permettre l'occupation d'au moins 2/3 d'exploitant et au plus 2 exploitants.
- Au moins 50 % de ses revenus proviennent de l'agriculture.
- Au moins 70 % des revenus agricoles de l'entreprise proviennent de la production étudiée.

Aux fins de la présente étude, le critère de taille a été élargi de façon symétrique pour inclure les entreprises occupant de ½ à 3 exploitants afin de satisfaire au nombre d'entreprises statistiquement requis. Les entreprises retenues produisaient entre 300 et 1 500 veaux de grain annuellement.

En plus des critères généraux décrits précédemment, la population visée devait répondre à des critères d'uniformisation spécifiques à la production des veaux de grain, lesquels sont présentés par le CECPA et convenus au sein du comité de travail sectoriel. Ces critères permettent d'assurer une uniformité dans la structure des entreprises visées, en évitant des situations de production *anormales* et en facilitant le travail de répartition entre les différentes activités de l'entreprise. Les critères techniques retenus pour l'année de réalisation de l'étude sont les suivants :

- l'entreprise a produit des veaux de grain pendant au moins 10 mois en 2008;

- moins de 50 % des veaux de grain vendus par l'entreprise sont élevés à forfait par d'autres éleveurs;
- la production de veaux de grain n'a pas subi d'expansion ou de diminution supérieure à 25 % par rapport à l'année précédente;
- l'entreprise ne doit pas présenter un taux de mortalité anormal\* en 2008.

\* Pour le secteur veaux de grain, des taux de mortalité supérieurs à 10 % en démarrage et à 15 % en engraissement et, de surcroît, 2 fois supérieurs au taux normal de l'entreprise, tel que déclaré lors de l'enquête téléphonique, ont été considérés comme anormaux pour l'année 2008.

La figure 4 résume la démarche effectuée dans la détermination de l'échantillon final. À partir de la population assurée au programme ASRA dans la production de veaux de grain, 104 entreprises ont fait l'objet d'une enquête téléphonique. À partir de cette enquête, la population de base a été établie à 64 entreprises, en considérant uniquement le critère de la taille défini précédemment.

À partir des informations obtenues, 19 entreprises ont été retirées puisqu'elles ne répondaient pas à l'un ou l'autre des critères de spécialisation ou des critères techniques énoncés. Quarante-cinq (45) entreprises ont ainsi été identifiées comme faisant partie de la population visée.

### **3.2. Détermination de l'échantillon**

Les entreprises de la population visée ont été réparties en quatre groupes selon, d'une part, leur type : *démarreur-fini* ou *finisseur* et, d'autre part,

leur taille : 300 à 699 et 700 à 1 500 veaux produits. À partir de la population visée, 37 entreprises ont été sélectionnées de façon aléatoire. Ce nombre d'entreprises permettait d'obtenir une marge d'erreur inférieure à 5 %, 19 fois sur 20.

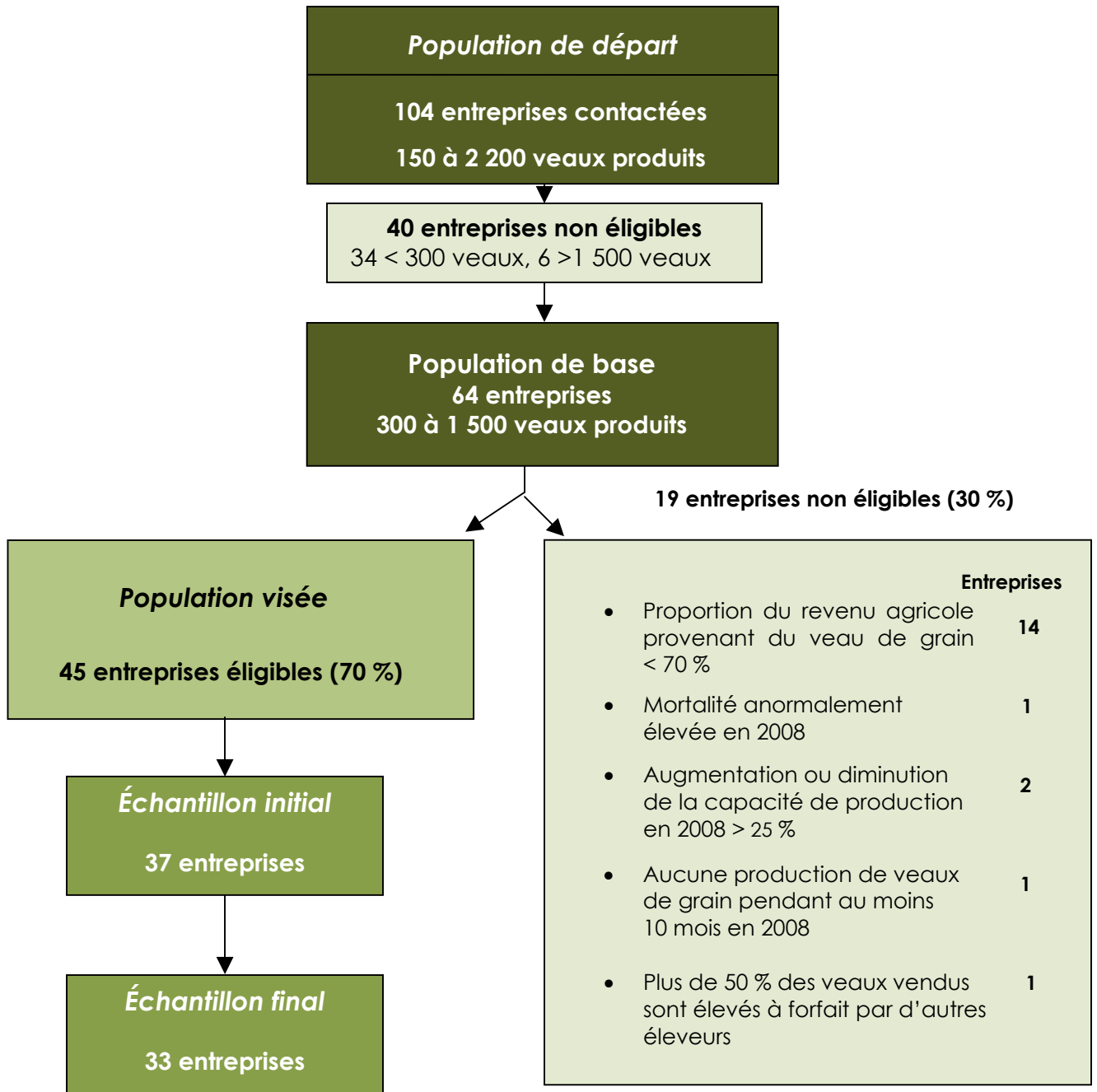
En cours d'enquête, 4 entreprises ont été retirées de l'échantillon initial, pour constituer l'échantillon final de 33 entreprises. Cet échantillon respecte les proportions de type et de taille de la population visée, tel que démontré au tableau 3.

**TABLEAU 3: COMPARAISON DE LA POPULATION VISÉE ET DE LA POPULATION ENQUÊTÉE SUR LA BASE DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR GROUPE**

Catégorie	Groupe	Strate (veaux)	Population visée			Population enquêtée (échantillon)		
			Nb de fermes	%	%	Nb de fermes	%	%
Démarreur- finisseur	1	300-699	20	44,4	66,67	15	45,5	69,70
	2	700-1 500	10	22,2		8	24,2	
Finisseur	3	300-699	7	15,6	33,33	4	12,1	30,30
	4	700-1 500	8	17,8		6	18,2	
<b>TOTAL</b>			<b>45</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>

Le CECPA a effectué une analyse statistique afin d'évaluer la représentativité de la population enquêtée, laquelle démontre qu'il y a absence de biais statistique dans l'échantillon.

**FIGURE 4 : SOMMAIRE DES RÉSULTATS**



Le tableau 4 présente certaines caractéristiques de la population visée, compilées à partir des réponses fournies par les producteurs lors de la pré-enquête téléphonique.

**TABEAU 4: CARACTÉRISTIQUES DE LA MOYENNE DES ENTREPRISES DE LA POPULATION VISÉE**

Nombre d'entreprises	45
Veaux de grain produits en 2008	666
Superficies en céréales, maïs-grain et soya	63,4 ha
Entreprises faisant le démarrage et l'engraissement	30
Entreprises faisant uniquement l'engraissement	15
Nombre de veaux sevrés vendus ou produits à forfait	50,7
Nombre de veaux engraisés <b>pour</b> d'autres éleveurs	3,3
Nombre de veaux engraisés <b>par</b> d'autres éleveurs	17,8
Taux de mortalité normal en pouponnière	3,37 %
Taux de mortalité en pouponnière en 2008	3,37 %
Taux de mortalité normal en engraissement	3,91 %
Taux de mortalité en engraissement en 2008	4,39 %
Entreprises produisant des veaux « Saveur de Charlevoix »	6
Nombre de propriétaires par entreprise	1,78
Âge du propriétaire principal de l'entreprise	45 ans
Nombre d'années de scolarité du propriétaire principal	11,8 ans
Entreprises ayant des revenus extérieurs	15
Pourcentage du revenu brut total provenant de l'extérieur de la ferme (entreprises ayant un revenu extérieur)	12 %
Nombre d'entreprises déclarant avoir de la relève	13

## **4. MÉTHODOLOGIE**

### **4.1. Collecte des données**

L'étude du coût de production dans le secteur veaux de grain a été réalisée entre octobre 2008 et décembre 2009. Toutefois, ce sont les données de l'année civile 2008 qui ont été recueillies et utilisées pour établir les coûts de production auprès des 33 entreprises constituant l'échantillon final. Le personnel du CECPA a notamment colligé et compilé les données et informations suivantes :

- Les éléments servant à l'élaboration du bilan au coût d'acquisition, soit le coût, l'année d'achat et l'âge des actifs;
- Les registres des troupeaux et des cultures;
- La liste et les caractéristiques des emprunts, des comptes à payer et des comptes à recevoir;
- Les inventaires d'animaux et d'intrants au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et au 31 décembre 2008;
- Les données comptables reliées à l'état des résultats de l'année 2008 ainsi que les écritures comptables et les factures des entreprises;
- Le temps de travail par tâche et par travailleur, pour l'exploitant principal, la main-d'œuvre familiale et salariée (selon les déclarations du répondant).

### **4.2. Validation des données**

La validation des données s'est effectuée en trois étapes. Dans un premier temps, une validation des informations recueillies est réalisée tout au long de la collecte de données. Une attention particulière est apportée à la

répartition des éléments du coût de production entre les différents ateliers (voir section 5.2.5).

Une validation de la saisie informatique a également été effectuée et toutes les erreurs détectées ont alors immédiatement été corrigées. Le personnel du CECPA a vérifié la cohérence des données comptables et techniques recueillies ainsi que la concordance des inventaires, des taux de semis, des applications de fertilisants et de pesticides, des rendements obtenus pour les cultures et des quantités d'aliments consommés. Il en va de même pour le temps de travail effectué sur les entreprises par les différentes catégories de travailleurs.

Dans un deuxième temps, une validation statistique et globale a été effectuée à partir d'une analyse comparative des données recueillies chez chacune des entreprises afin de détecter les valeurs extrêmes. Certaines informations ont été croisées entre elles pour identifier les erreurs ou les incohérences pouvant s'être glissées lors de la collecte ou la saisie des données. Toutes les transactions à périodes fixes ont ensuite été soumises à une vérification approfondie pour s'assurer qu'elles ont bien toutes été comptabilisées.

Finalement, une autre phase de validation a été effectuée lors d'une communication avec les répondants des entreprises participantes. Au cours de celle-ci, le personnel du CECPA a présenté les résultats de la collecte de données au(x) propriétaire(s) de l'entreprise, permettant ainsi de vérifier et de confirmer la validité des données.

#### **4.3. Validation par un vérificateur externe**

Pour compléter les validations effectuées au cours de l'étude des coûts de production, la firme d'experts-comptables Lemieux Nolet a vérifié la conformité de la démarche employée, de même que les normes comptables, statistiques et scientifiques liées à cette étude. Après

vérification, cette firme a confirmé l'absence d'inexactitude significative dans le traitement des données et a évalué le degré de précision des résultats. Le rapport de cette firme d'experts-comptables a révélé que l'étude réalisée par le CECPA est conforme aux principes méthodologiques prescrits. La marge d'erreur des résultats obtenus a été établie à 1,41 %, et ce, 19 fois sur 20.

#### **4.4. Pondération**

Le cahier de méthodologie générale du CECPA prévoit que les données obtenues au cours de l'étude de coût de production peuvent être pondérées afin d'assurer leur représentativité quant aux caractéristiques de la population admissible. Les données sont généralement pondérées en fonction de la répartition de la population admissible pour chacune des strates de taille ou des régions (bassins) établies. D'autres facteurs de pondération peuvent être utilisés lorsque le CECPA le juge opportun. Il est prévu également que dans de telles circonstances, le CECPA est tenu de motiver ses décisions.

Dans la présente étude du coût de production des veaux de grain, aucune pondération n'a été effectuée, puisque l'analyse statistique de représentativité a permis de conclure que l'échantillon final présente les mêmes caractéristiques que la population visée.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODOLOGIE DE CALCUL**

Dans les études de coûts de production, l'activité économique des entreprises est comptabilisée selon les principes comptables généralement reconnus. Toutefois, certains principes doivent être adaptés pour répondre aux particularités des études de coûts de production. Cette section présente donc une liste exhaustive des principes comptables appliqués lors de la réalisation des études de coûts de production.

### **5.1. Principes comptables**

#### **COMPTABILITÉ D'EXERCICE**

Le principe de comptabilité d'exercice a été appliqué lors du traitement des informations recueillies. Ainsi, les dépenses ont été constatées lorsqu'elles ont été engagées, les recettes lorsqu'elles ont été gagnées et les immobilisations lorsqu'elles ont été acquises.

#### **ENTITÉ COMPTABLE**

L'entité comptable est l'unité économique pour laquelle l'entreprise tient des comptes. Selon la notion d'entité comptable, toute entreprise constitue une entité distincte de son ou ses propriétaires. Dans les études de coûts de production, les différentes productions agricoles de l'entreprise sont également considérées comme des entités comptables distinctes. Ainsi, sur la base de ce principe, les revenus et dépenses, l'acquisition et la liquidation des actifs découlant de l'utilisation personnelle ou pour des activités agricoles non reliées aux productions étudiées ne sont pas considérés dans l'évaluation des coûts de production de celles-ci.

## **COÛT D'ORIGINE**

Le coût d'origine correspond au coût payé en espèces ou en biens d'échange. La valeur des biens acquis, des services rendus ainsi que de tous les facteurs de production a été comptabilisée au coût d'origine, excluant :

1. Le travail de l'exploitant et de sa famille;
2. Les biens reçus en cadeau, en don ou en héritage;
3. Le rendement de l'avoir propre.

### **5.2. Méthodologie de calcul**

Dans le cadre de la réalisation des études de coûts de production, le CECPA consigne intégralement toutes les données fournies par les entreprises participantes. Toutefois, certaines données nécessitent des compilations et des ajustements afin d'assurer leur conformité aux paramètres établis ainsi que la cohérence et l'uniformité des résultats entre les différentes productions agricoles étudiées.

#### **5.2.1 Diviseur de coût de production**

Dans la détermination du coût de production des veaux de grain, les résultats sont exprimés en équivalent-veau<sup>1</sup> produit et par 100 kg de veau produit<sup>2</sup>. Les équivalents-veaux incluent les veaux à l'engraissement vendus et la variation d'inventaire de l'année, laquelle est convertie en équivalents-veaux.

#### **5.2.2 Choix des ateliers**

Dans l'étude du coût de production des veaux de grain, quatre ateliers ont été créés, soit les ateliers *Veaux*, *Cultures*, *Autres productions*, et *Personnel*.

---

<sup>1</sup> Voir section 6.1.1.

<sup>2</sup> Sur une base de carcasse chaude, sans peau.

Deux objectifs sont visés par la division de l'entreprise en plusieurs ateliers. Le premier objectif est de pouvoir exclure les coûts relatifs à toute autre activité de l'entreprise en dehors des veaux de grain et des cultures associées, par exemple une autre production animale ou une érablière. Le deuxième objectif de l'utilisation des ateliers est de permettre de calculer le coût des produits associés à la production principale. Par exemple, dans la production de veaux de grain, l'atelier Cultures permet de déterminer la valeur du maïs-grain produit et utilisé dans l'alimentation des veaux. Bien que les coûts de production des ateliers associés ne soient pas essentiels au calcul du coût de production visé, ils sont très utiles pour expliquer les résultats ou pour analyser les entreprises sur une base comparable.

### **5.2.3 Cultures associées**

L'appellation *cultures associées* réfère à la totalité des superficies en culture directement ou indirectement reliées à une production agricole faisant l'objet d'une étude de coût de production. La définition d'une culture associée correspond aux cultures produites par une entreprise spécialisée qui requiert des superficies pour l'alimentation des troupeaux, pour les cultures de rotation ou pour épandage de fumier. À titre d'exemple, dans les productions animales, l'appellation *cultures associées* réfère aux grandes cultures telles que les céréales (avoine, orge, blé, etc.), le maïs et les oléagineux, de même qu'aux plantes fourragères (mil, trèfle, luzerne, dactyle, brome, etc.) et ce, sans égard à la destination du produit final.

La méthode utilisée consiste à conserver les cultures associées avec la production principale. Ainsi, l'ensemble des coûts, des revenus et des variations d'inventaires des cultures associées est intégré au modèle du coût de production. L'objectif principal de cette méthode est de conserver l'ensemble des impacts financiers reliés à la possession des terres nécessaires pour respecter les normes environnementales.

#### **5.2.4 Revenus et charges des autres productions**

Les revenus provenant de produits autres que la production visée et les cultures associées sont traités dans l'atelier *Autres productions* et l'atelier *Personnel* et ne servent pas à diminuer le coût de production. Par conséquent, les revenus et les coûts reliés à ces activités sont aussi exclus du coût de production.

#### **5.2.5 Détermination des facteurs de répartition**

Les facteurs de répartition sont des ratios qui permettent de répartir les données de l'entreprise entre les différents ateliers concernés, et ce, en fonction de la partie attribuable à chaque atelier. Dans l'étude des coûts de production des veaux de grain, deux niveaux de répartition ont été appliqués. Le premier niveau de répartition correspond aux quatre ateliers (définis à la section 5.2.2). Le deuxième niveau de répartition permet de subdiviser l'atelier *Cultures* en six sous-ateliers : *Mais-grain*, *Soya/Canola*, *Petites céréales*, *Foin*, *Pâturages* et *Autres cultures*.

Les facteurs de répartition (annexe 2), exprimés en pourcentage, ont été appliqués aux charges générales de comptabilité (revenus et dépenses), aux items du bilan et au temps de travail, lorsque ces éléments n'étaient pas spécifiques à un seul atelier.

#### **5.2.6 Salaire de l'exploitant et de la famille**

Le salaire réellement versé par l'entreprise à l'exploitant et à la main-d'œuvre familiale au cours de l'année 2008 n'a pas été inclus dans le calcul du coût de production. Le salaire retenu dans le coût de production pour ces catégories de main-d'œuvre a été calculé selon la méthodologie présentée ci-dessous.

La main-d'œuvre a d'abord été catégorisée. Ainsi, le membre de la famille détenant en totalité ou en partie l'entreprise et effectuant le plus d'heures de travail dans la production de veaux de grain et ses cultures associées a été reconnu comme étant l'exploitant principal. La famille a été définie comme étant un groupe de deux personnes et plus, habitant sous le même toit et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. La personne vivant seule dans un logement et détenant en totalité ou en partie une entreprise est également reconnue exploitante. Il ne peut y avoir plus d'un exploitant principal par famille, cependant il est possible d'avoir plus d'un exploitant par entreprise.

La main-d'œuvre familiale comprend tous les travailleurs membres de la famille de l'exploitant principal vivant sous le même toit. Les autres membres de la famille, excluant les enfants, ne vivant pas sous le même toit que l'exploitant, mais bénéficiant d'avantages non monétaires, sont considérés comme faisant partie de la main-d'œuvre familiale. Par contre, lorsque ces derniers ne bénéficient pas d'avantages non monétaires, ils sont considérés sur la même base que la main-d'œuvre salariée.

La rémunération de l'exploitant est établie sur une base annuelle. Elle est basée sur le salaire de l'ouvrier spécialisé (SOS), tel que déterminé par La Financière agricole du Québec selon les normes du programme ASRA. Pour calculer la rémunération de l'exploitant, le nombre moyen d'exploitants principaux requis dans la ferme type du secteur veaux de grain a d'abord été déterminé en calculant le nombre d'exploitants pour chaque entreprise de l'échantillon. Le SOS a été appliqué au prorata du nombre moyen d'exploitants obtenu et ce, pour chaque entreprise.

La main-d'œuvre familiale est rémunérée au tarif horaire moyen de la main-d'œuvre salariée de l'ensemble des entreprises de l'échantillon.

Le travail de l'exploitant et de sa famille affecté à la construction ou à l'amélioration d'un actif n'est pas calculé dans les heures de travail

annuelles. La valeur de ces heures est capitalisée en majorant le coût de construction selon les taux prévus au tableau 5.

**TABLEAU 5: TAUX DE MAJORATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

Type de projet	Taux de majoration*
Projet clé en main	0 %
Le coût de construction déclaré par le producteur n'inclut aucune main-d'œuvre	35,0 %
Le coût de construction déclaré par le producteur inclut une partie de la main-d'œuvre	17,5 %

\* Adapté de la fiche CRÉAQ, 2005. Coût de construction; Agdex 733; 722/430; 722/440.

### **5.2.7 Biens reçus en cadeau, en don ou en héritage**

Lorsqu'un actif a été acquis en vertu d'un héritage, la valeur du don divulgué au contrat a été retenue et ajoutée au coût d'acquisition. En absence de valeur au contrat, celle-ci a été estimée par le producteur.

### **5.2.8 Rendement de l'avoir propre**

Le rendement de l'avoir propre a été calculé selon le taux des obligations d'épargne du Québec (échéance de 10 ans). Ce taux était à 4,6 % à la fin de 2008.

### **5.2.9 Coût d'acquisition et calcul de l'amortissement**

Le coût d'acquisition correspond au coût d'origine, incluant les frais encourus lors de la prise de possession ou de la construction. Il inclut également la valeur des biens reçus en cadeau, en don ou en héritage attribuée à cet actif, de même que la valeur du travail de l'exploitant et de sa famille établie en fonction du taux de majoration présenté au tableau 5.

Le calcul de l'amortissement a été établi selon la méthode linéaire. Cette méthode consiste à étaler la valeur d'un actif selon des annuités constantes au cours de sa durée de vie utile.

Les informations nécessaires au calcul de l'amortissement d'un actif sont le coût net de cet actif, sa valeur de récupération et sa durée de vie économique. Le coût net de l'actif correspond au coût d'acquisition, incluant le coût des améliorations apportées, moins le montant des subventions obtenues pour cet actif. La durée de vie économique de l'actif, ainsi que sa valeur de récupération, est définie à l'annexe 3. Lorsqu'un actif a été utilisé dans la production étudiée et dans un autre atelier de production au cours de l'année d'étude, la durée de vie utile (DVU) et la valeur de récupération (VR) de la production étudiée ont été utilisées pour calculer l'amortissement.

Le calcul de l'amortissement a été effectué à partir d'équations qui tiennent compte de l'âge de l'actif à l'achat et du nombre d'années écoulées depuis l'acquisition de celui-ci par l'entreprise.

#### **5.2.10 Évaluation de l'inventaire**

Pour dresser le bilan de départ et de fermeture de l'entreprise, il est nécessaire de procéder à la prise des inventaires liés aux intrants, aux cultures et aux animaux, et ce, au début et à la fin de l'étude du coût de production. La prise de ces inventaires a été effectuée en temps réel au 31 décembre 2008 alors que les inventaires au 1er janvier 2008 ont été établis à partir des registres et des états financiers de l'entreprise. Les inventaires début-fin de chacun des produits concernés ont fait l'objet de validations poussées : les inventaires d'intrants ont été analysés à partir des factures d'achats, de ventes (et de la production s'il y a lieu), et réduits de la consommation périodique. Pour les veaux en inventaire, le nombre et le poids des veaux ont été validés à partir des ventes et des achats en utilisant les informations de la banque de données d'Agri-Traçabilité Québec.

### **5.2.11 Variation d'inventaire et valeur monétaire**

Dans les études de coûts de production, les quantités physiques d'intrants et d'animaux peuvent varier considérablement entre le début et la fin de l'année. Pour déterminer avec précision le coût de production, la variation d'inventaire doit être intégrée dans chaque poste respectif.

Dans le cadre de la présente étude, le calcul de la variation d'inventaire a été effectué par catégorie d'intrants et d'animaux. Ainsi, chaque type de grain et de catégorie d'aliments a été concilié séparément. Les inventaires d'animaux ont été conciliés en 2 catégories : veaux en démarrage et veaux en engraissement.

La valeur monétaire attribuée à la variation d'inventaire de chaque catégorie d'intrants et d'animaux a été établie à partir du prix moyen payé par l'entreprise pour l'intrant lorsqu'une transaction était effectuée au cours de l'année. Si aucune transaction n'était effectuée par l'entreprise, le prix moyen de l'ensemble des entreprises enquêtées a été utilisé. En absence d'un nombre suffisant de transactions pour un intrant, la valeur monétaire a été déterminée par le comité de travail sectoriel. Les valeurs retenues pour les biens en inventaire sont présentées à l'annexe 4.

### **5.2.12 Disposition des déjections animales**

La production de veaux de grain, comme l'ensemble des productions animales, produit des déjections dont la disposition engendre des coûts pour l'entreprise. Les déjections animales sont liées au cheptel, mais permettent, lorsqu'elles sont appliquées sur les cultures, de réduire les coûts liés à la fertilisation.

Les frais liés à la disposition des déjections produites par le cheptel ont été attribués à l'atelier *Veaux* ou à l'atelier *Cultures* en fonction des scénarios décrits à l'annexe 5.

### **5.2.13 Ajustements liés aux effets climatiques**

Dans tous les secteurs de production, des ajustements sont appliqués à certains postes pouvant être affectés par les conditions climatiques. Les ajustements effectués ont pour objectif de présenter une image du secteur reflétant une saison de récolte normale.

En 2008, les rendements réels obtenus par les entreprises étudiées relativement aux cultures de céréales, maïs et oléagineux ont été parfois supérieurs et parfois inférieurs aux rendements normalement observés. Un ajustement conforme aux méthodologies applicables a donc été effectué sur les résultats de chacune des entreprises de l'étude du coût de production afin que ceux-ci reflètent une situation de production où les rendements sont normaux.

Ainsi, le rendement réel des cultures de chaque entreprise a été remplacé par le rendement probable<sup>1</sup> de celle-ci, lorsque l'information était disponible. Pour les entreprises n'ayant pas de rendement probable, la proportion entre le rendement probable de la zone et le rendement réel de la zone pour l'année concernée a été appliquée au rendement de l'entreprise.

Suite à l'ajustement du rendement réel, certains postes du coût de production ont également été ajustés. C'est le cas notamment pour les postes relatifs aux ventes et aux achats de grains ainsi que pour les frais de séchage du maïs-grain, de même que les cotisations et compensations d'assurance récolte (annexe 6).

### **5.2.14 Corrections statistiques**

Les données recueillies lors de l'étude du coût de production qui ne s'appuient pas sur des pièces justificatives, peuvent présenter des écarts

---

<sup>1</sup> Le rendement probable est le rendement calculé sur une période de 15 ans, pour chaque entreprise, par la Financière agricole dans le cadre du Programme d'assurance récolte (ASREC).

significatifs inexplicables lorsqu'elles sont comparées aux données semblables des autres entreprises. Dans ces cas, le CECPA utilise une méthode statistique de normalisation des données afin d'assurer la représentativité des résultats de l'étude de coûts de production.

Cette méthode consiste à identifier des données hors limites à partir de bornes minimales et maximales, lesquelles sont déterminées selon la distance interquartile, le seuil de sensibilité et la médiane. Toutes les données identifiées comme étant hors limites sont ajustées au niveau de la borne la plus près.

Dans la présente étude, cette méthode a été employée pour corriger deux types de déclarations : le nombre de kilomètres de déplacement pour les véhicules ainsi que le temps de travail des exploitants. Cette correction statistique a entraîné des ajustements aux postes suivants : *Carburant, Location de machinerie, Assurances, Amortissement et rémunération de l'exploitant*. Ces corrections sont présentées à l'annexe 7.

## 6. RÉSULTATS DES ENTREPRISES DE VEAUX DE GRAIN EN 2008

### 6.1. Données techniques

Les résultats de l'étude des coûts de production des veaux de grain en 2008 ont été établis à partir des données recueillies auprès des 33 entreprises de veaux de grain formant l'échantillon final. Les résultats de la section 6.1 n'incluent pas les ajustements climatiques et les corrections statistiques qui ont été effectués. Les résultats sont présentés tel qu'ils ont été recueillis sur les entreprises.

#### 6.1.1 Troupeau

Le troupeau moyen<sup>1</sup> est composé de 72 veaux en démarrage et 263 veaux en engraissement. Au total, avant ajustement de la variation d'inventaire, 464,2 veaux démarrés sont produits (435,4 transférés et 28,9 vendus) et 685,8 veaux de grain ont été vendus (soit 682,0 + 3,8 hors enchères). Ces données apparaissent au tableau 6.

**TABLEAU 6: INVENTAIRE DE VEAUX**

	Nombre de veaux*		
	Démarrage	Engraissement	Démarrage engraissement**
<b>Inventaire début</b>	<b>67,5</b>	<b>274,4</b>	<b>341,9</b>
Achats de veaux non sevrés	472,8	----	472,8
Achats de veaux sevrés	----	289,5	289,5
Transferts (sortie/entrée)	<b>435,4</b>	435,4	0,0
Morts	11,9	34,4	46,3
Ventes de veaux sevrés	<b>28,9</b>	----	28,9
Utilisés (hors enchère)	----	3,8	685,8
Ventes de veaux de grain	----	682,0	
<b>Inventaire fin</b>	<b>64,1</b>	<b>279,0</b>	<b>343,1</b>

\* Veaux observés, tel qu'enquêté ou tel qu'il apparaît dans les registres de l'entreprise, avant les ajustements effectués suite aux inventaires.

\*\* Les deux ateliers combinés.

<sup>1</sup> Le troupeau moyen est défini à partir de l'inventaire moyen journalier des entreprises enquêtées.

L'équivalent-veau *démarré*, exprimé en kilogrammes, représente le gain moyen effectué par les veaux en démarrage, soit le poids de transfert en engraissement moins le poids d'achat des veaux. Dans la section démarrage, un gain de 40,1 kg (95,6 kg - 55,5 kg)<sup>1</sup> a été observé. L'équivalent-veau *engraissement*, exprimé en kilogrammes, correspond au gain moyen effectué par les veaux durant la période d'engraissement, soit 198,1 kg (294,0 kg - 95,9 kg)<sup>1</sup>.

En incluant les ajustements relatifs à la variation d'inventaire, 461,4 équivalents-veaux démarrés (432,5 transférés et 28,9 vendus) et 682,0 équivalents-veaux de grain ont été produits (tableau 7). Les données utilisées pour l'étude de coût de production sont celles présentées dans les colonnes *Équivalents-veaux*. Il faut remarquer que la méthode de conversion des gains de poids en équivalent-veau ramène les inventaires à zéro.

**TABLEAU 7: CONCILIATION DES INVENTAIRES**

	Démarrage		Engraissement		Démarrage engraissement**	
	Veaux *	Équivalents-veaux	Veaux *	Équivalents-veaux	Veaux *	Équivalents-veaux
<b>Inventaire début</b>	<b>67,5</b>	----	<b>274,4</b>	----	<b>341,9</b>	
+ Achats, veaux non sevrés	472,8	473,3	----	----	472,8	473,3
+ Achats, veaux sevrés	----	----	289,5	294,2	289,5	294,2
+/- Transferts (sortie/entrée)	<b>435,4</b>	<b>432,5</b>	435,4	422,5	0,0	-10,0***
- Morts	11,9	11,9	34,4	34,4	46,3	46,3
- Ventes, veaux sevrés	<b>28,9</b>	<b>28,9</b>	----	----	28,9	28,9
- Utilisés (hors enchère)	----	----	3,8	3,8		
- Ventes, veaux de grains	----	----	682,0	678,2	686,0	<b>682,0</b>
<b>= Inventaire fin</b>	<b>64,1</b>	----	<b>279,0</b>	----	<b>343,1</b>	

\* Veaux observés, tel qu'enquêté ou tel qu'il apparaît dans les registres de l'entreprise, avant les ajustements effectués suite aux inventaires).

\*\* Les deux ateliers combinés.

\*\*\* S'explique par le fait que la moyenne des entreprises vend 21,9 veaux sevrés et en achète 11,9. Il en résulte une diminution des disponibilités de 10 veaux.

<sup>1</sup> Ces données sont présentées au tableau 10.

### Ajustement des variations d'inventaire

Les inventaires de veaux ont été standardisés en conciliant les inventaires de fin (31 décembre 2008) avec les inventaires de début (1<sup>er</sup> janvier 2008), de manière distincte pour la portion *démarrage* et *engraissement* de l'entreprise. Ainsi, une fois convertis en équivalents-veaux démarrés, les inventaires de veaux de la section démarrage au début et à la fin de l'année étaient respectivement de 43,0 et 40,2 équivalents-veaux (tableau 8), pour une variation d'inventaire de -2,8 équivalents-veaux démarrage. De même, une fois convertis en équivalent-veau engraissement, les inventaires de veaux de la section engraissement, au début et à la fin de l'année, étaient respectivement de 133,4 et 129,7 équivalents-veaux, pour une variation d'inventaire de -3,7.

**TABLEAU 8: ÉVALUATION DES ÉQUIVALENTS-VEAUX EN INVENTAIRE**

	Nb de veaux	Poids	Gain de poids depuis l'entrée	Gain total	Nb équivalents-veaux
<b>Démarrage</b>		kg	kg	kg	
Inventaire début, 1 <sup>er</sup> janvier 2008	67,5	<b>79,9</b>	24,5	1 651	43,0
Inventaire fin, 31 décembre 2008	64,1	<b>79,6</b>	24,0	1 547	40,2
					<b>-2,8</b>
<b>Engraissement</b>		kg	kg	kg	
Inventaire début, 1 <sup>er</sup> janvier 2008	274,4	<b>192,3</b>	96,6	26 490	133,4
Inventaire fin, 31 décembre 2008	279,0	<b>187,8</b>	92,1	25 646	129,7
					<b>-3,7</b>

### Caractéristiques moyennes des élevages

Le tableau 9 présente les principales caractéristiques relatives au troupeau et aux bâtiments des 33 entreprises de l'échantillon. À noter que dans ce dernier, 23 entreprises sont de type démarreur-finiisseur alors que 10 entreprises n'effectuent que l'étape d'engraissement (type finiisseur).

**TABLEAU 9: CARACTÉRISTIQUES DU TROUPEAU ET DES BÂTIMENTS**

	Démarrage	Engraissement	Démarrage engraissement*
Superficie des étables, pi <sup>2</sup> /place	29	33	32
Capacité des étables, places	113	327	440
Inventaire moyen journalier, têtes	72	263	335
Taux d'occupation, %	64	80	76
Superficie en plancher latté, %	40	42	39

\* Les deux ateliers combinés.

Le tableau 10 présente les résultats techniques de l'élevage de veaux de grain en 2008.

**TABLEAU 10: RÉSULTATS MOYENS DES ÉLEVAGES EN 2008**

	Démarrage	Engraissement	Démarrage engraissement*
<b>VEAUX PRODUITS, TÊTES</b>	<b>461</b>	<b>682</b>	<b>682</b>
Poids moyen d'entrée, kg	55,5	95,9	71
Poids moyen de sortie, kg	95,6	294,0	294
Gain moyen ( <b>équivalent-veau</b> ), kg/tête	40,1	198,1	222,7
Rendement carcasse**, %		54,6 %	
Durée d'élevage, jours	56	138	170
Gain journalier, kg/jour	0,72	1,43	1,31
Taux de mortalité, %	2,5 %	4,8 %	6,0 %
Rotation des élevages, nombre/an	---	---	2,14

\* Les deux ateliers combinés.

\*\* Poids de carcasse chaude, sans peau.

### 6.1.2 Cultures

Les entreprises de veaux de grain enquêtées possèdent en moyenne 78,9 ha dont 56,2 ha cultivables, 20,7 ha boisés et 2,0 ha liés à l'emplacement des bâtiments (tableau 11). Elles cultivent 76,2 ha dont 51,6 ha détenus en propriété et 24,6 ha en location. Ainsi, 4,6 des 61,5 ha cultivables possédés par la moyenne des entreprises ne sont pas cultivés par celles-ci et sont loués à d'autres entreprises.

**TABLEAU 11: SUPERFICIE CULTIVÉE EN 2008**

Superficie	Possédée	Louée	Totale
	ha		
Cultivée par l'entreprise	51,6	24,6	76,2
Non cultivée par l'entreprise	4,6	---	---
Boisée	20,7	---	---
Emplacement	2,0	---	---
<b>Superficie totale</b>	<b>78,9</b>	<b>24,6</b>	<b>---</b>

Le tableau 12 présente le plan de cultures des entreprises de veaux de grain en 2008. Le maïs-grain occupe la majorité des superficies. Le tableau 13 indique que la plus grande part de ce maïs-grain est consommée par les veaux, soit sous forme de maïs sec ou humide. À l'exception de la paille et d'une petite quantité de foin, tous les autres produits sont vendus ou consommés par d'autres productions animales de l'entreprise.

**TABLEAU 12: PLAN DE CULTURES ET RENDEMENTS OBTENUS EN 2008**

Cultures	Superficie ha	Superficie %	Rendement t/ha
Maïs-grain	38,5	51	7,55
Soya	21,0	28	2,58
Céréales à paille	9,4	12	2,41
Foin et pâturage	6,5	8	5,32*
Autres cultures	0,8	1	1,35
<b>Total</b>	<b>76,2</b>	<b>100</b>	

\* Rendement en foin seulement.

**TABLEAU 13: CONCILIATION DES RÉCOLTES, TONNES**

Quantité*	Maïs-grain 86 % m.s.	Maïs-grain humide	Soya	Céréales à paille	Foin	Paille	Autres cultures
<b>Inventaire de début</b>	188,8	138,6	7,0	16,0	13,4	13,7	0,0
+ Achats	170,6	40,7	0,0	0,0	2,9	7,5	0,0
+ Récoltes	173,1	128,7	54,1	22,5	29,1	22,8	1,1
- Ventes	79,7	12,2	44,8	23,6	23,9	6,0	0,0
- Utilisés autres productions	0,3	0,0	0,0	0,0	11,2	1,7	0,0
<b>- Inventaire de fin</b>	144,0	148,8	16,3	14,9	7,8	16,2	1,1
<b>= Quantités utilisées par les veaux</b>	<b>308,4</b>	<b>147,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>	<b>20,2</b>	<b>0,0</b>

\* Quantités telles que servies.

### 6.1.3 Alimentation

Le tableau 14 présente les aliments consommés par équivalent-veau produit. À remarquer que la poudre de lait et la moulée à veaux sont des aliments de démarrage et ne concernent pas les veaux achetés sevrés. Ceci crée une distorsion dans l'appréciation des résultats techniques, puisque la quantité d'aliments consommés est divisée par la totalité des équivalents-veaux produits.

Le maïs (sec ou humide) constitue 75 % de l'alimentation des veaux. Cette ration à base de maïs est complétée par des suppléments protéiques commerciaux.

**TABLEAU 14: ALIMENTS CONSOMMÉS PAR ÉQUIVALENT-VEAU DE GRAIN PRODUIT**

Aliments	kg/équivalent-veau
Poudre de lait	16,5
Moulée à veaux	8,3
Supplément protéique	182,0
Maïs total consommé (86 % m.s.)	646,0
<b>Total aliments</b>	<b>853,0</b>
Ratio maïs (base sec)/supplément	3,54
Taux de conversion alimentaire globale	3,79

**TABLEAU 15: MAÏS-GRAIN CONSOMMÉ PAR LES VEAUX DE GRAIN PRODUITS,  
PAR ENTREPRISE**

Volume	Acheté	Produit	Total
	†		
Maïs-grain sec (86 % m.s.)	194,4	114,1	308,4
Maïs-grain humide (86 % m.s.)	31,4	100,7	132,1
<b>Consommation totale de maïs</b>	<b>225,8</b>	<b>214,8</b>	<b>440,6</b>

Le tableau 15 indique les quantités de maïs consommées en moyenne par entreprise, sur la base de 86 % de matière sèche. La moyenne des entreprises utilise 440,6 tonnes de maïs-grain, dont environ 50 % est produit et 50 % acheté. La majorité du maïs-grain est consommée sous forme sèche, soit 70 %, alors que 30 % l'est sous forme humide. Vingt-trois (23) des 33 entreprises de l'échantillon produisent du maïs, soit 70 % des fermes. De celles-ci, quatre (4) produisent du maïs sec et du maïs humide, dix (10) du maïs sec seulement et neuf (9) du maïs humide seulement. À l'intérieur de l'échantillon, neuf (9) entreprises sont entièrement autosuffisantes pour leurs besoins en maïs et quinze (15) le sont à plus de 80 %.

#### **6.1.4 Temps de travail**

Le temps consacré aux activités *Veaux* et *Cultures* totalise 4 580 heures en moyenne, par entreprise (tableau 16). Parmi celles-ci, 3 227 heures ont été effectuées dans l'atelier *Veaux*, 467 dans l'atelier *Cultures* et 886 heures ont servi à l'entretien et à la gestion.

**TABLEAU 16: HEURES TRAVAILLÉES PAR ATELIER ET PAR CATÉGORIE DE TRAVAILLEUR**

	Veaux de grain et cultures associées			Autres productions	Travail extérieur	Heures totales
	Veaux	Cultures	Total			
Exploitant 1	2 233	324	2 557	174	443	3 174
Exploitant 2 et +	191	48	239	8	200	447
Famille 1*	823	90	913	104	386	1 403
Famille 2**	446	101	548	34	105	686
Salariés	251	72	323	85	9	417
<b>Total</b>	<b>3 945</b>	<b>635</b>	<b>4 580</b>	<b>405</b>	<b>1 143</b>	<b>6 128</b>

\* Conjoint (e).

\*\* Membres de la famille et travailleurs bénévoles.

Les exploitants (exploitant 1, exploitant 2 et plus) ont effectué 2 796 heures de travail sur l'entreprise, soit 61 % du temps de travail associé à la production de veaux de grain et aux cultures associées. Les autres heures travaillées ont été effectuées à 32 % par la famille et à 7 % par des salariés. Ces derniers ont bénéficié d'un taux horaire moyen (incluant les déductions, avantages sociaux et CSST) de 11,29 \$.

**TABLEAU 17: HEURES TRAVAILLÉES PAR ÉQUIVALENT-VEAU ET PAR ATELIER**

Heures travaillées	Veaux	Cultures	Total
Par atelier	3 945	635	4 580
Par équivalent-veau*	5,78	0,93	6,7

\* Obtenu en divisant les heures travaillées par atelier par 682 veaux produits.

Le tableau 17 indique que la production d'un équivalent-veau et ses cultures associées nécessite en moyenne 6,7 heures, dont 86 % est consacré à l'atelier Veaux et 14 % à l'atelier Cultures.

Les 33 entreprises retenues dans le calcul du coût de production comptent 38 exploitants. Parmi ceux-ci, les 13 exploitants travaillant à temps plein sur leur entreprise ont été retenus pour établir l'étalon, soit le nombre d'heures correspondant à un exploitant à temps plein. Dans le cas de la production de veaux de grain, cet étalon s'établit à 2 997 heures par exploitant. Par

ailleurs, pour chacun des 25 autres exploitants, un équivalent-exploitant à temps plein a été calculé à partir de cet étalon.

L'ensemble des résultats montre qu'une entreprise de veaux de grain occupe 0,922 exploitant par année. Toutefois, comme le nombre d'heures de travail des exploitants a fait l'objet d'une correction statistique, tel que mentionné à la section 5.2.14, le nombre d'exploitants par entreprise a été ajusté à 0,939.

## **6.2. Données économiques**

### **6.2.1 Bilan**

Le tableau 18 présente le bilan au coût amorti, reconstitué<sup>1</sup> au 31 décembre 2008. Le bilan de l'entreprise globale y est présenté, de même que le bilan relatif aux veaux de grain et aux cultures associées. En plus des actifs associés aux veaux et aux cultures associées, le bilan de l'entreprise globale inclut les actifs personnels (ex. la maison), ainsi que ceux reliés à d'autres productions. La colonne de droite présente le bilan par équivalent-veau produit.

Ce bilan au 31 décembre 2008 indique que l'actif total s'élève à 837 064 \$ (veaux de grain et cultures associées). De ce montant, près de 35 % est constitué d'actif à court terme, alors que les bâtiments et le fonds de terre en représentent près de 50 %. Par ailleurs, le bilan montre que l'endettement moyen des entreprises représente 59 % de l'actif. Plus du tiers des emprunts sont attribuables aux dettes à court terme (marge de crédit et comptes fournisseurs).

---

<sup>1</sup> Le bilan a été reconstitué puisque plusieurs entreprises opèrent avec des années financières différentes de l'année civile.

**TABLEAU 18: BILAN AU COÛT D'ACQUISITION AMORTI AU 31 DÉCEMBRE 2008**

	Entreprise globale	Veaux et cultures	
	\$	\$	\$/équivalent-veau*
<b>Actif</b>			
Encaisse	7 499	7 422	11
Comptes à recevoir	57 621	57 038	84
Veaux	135 931	135 931	199
Aliments et cultures	78 213	78 213	115
Autres inventaires	20 169	12 339	18
<b>Total court terme</b>	<b>299 432</b>	<b>290 943</b>	<b>427</b>
Fonds de terre	217 415	198 151	291
Bâtiments	211 756	197 354	289
Machinerie et équipements	82 398	75 614	111
Matériel roulant	78 470	67 441	99
Placements	8 561	7 561	11
Résidence et personnel	53 108	0	0
<b>Total moyen et long terme</b>	<b>651 709</b>	<b>546 121</b>	<b>801</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>951 141</b>	<b>837 064</b>	<b>1 227</b>
<b>Passif</b>			
Marge de crédit/paiement anticipé	147 963	140 156	205
Comptes fournisseurs	31 299	29 597	43
Emprunts à long terme	387 796	321 797	472
<b>Total passif</b>	<b>567 058</b>	<b>491 551</b>	<b>721</b>
<b>voir propre** total</b>	<b>384 084</b>	<b>345 513</b>	<b>507</b>
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR PROPRE</b>	<b>951 141</b>	<b>837 064</b>	<b>1 227</b>

\* Obtenu en divisant la valeur \$ (veaux et cultures) par 682 équivalents-veaux produits.

\*\* Incluant le dû aux actionnaires, qui est traité comme avoir propre dans le cadre des études de coût de production.

### 6.2.2 États des résultats

Le tableau 19 présente l'état des résultats des entreprises enquêtées, avant ajustements climatiques et corrections statistiques. Ce tableau indique également les produits et les charges par équivalent-veau et par cent kilogrammes de veau produit (100 kg carcasse).

Les revenus de la ferme totalisant 708 167 \$ proviennent majoritairement de la vente d'animaux (65 %). Les compensations versées par le programme ASRA constituent le deuxième plus important poste de revenus et génèrent 25 % de ceux-ci. Les charges totales sont de 641 488 \$ et proviennent principalement de l'achat de veaux (26 %) et de l'achat d'aliments (23 %). Toutefois, l'achat d'aliments ne représente qu'une partie des coûts liés à l'alimentation des animaux. Tous les frais afférents à la fabrication des aliments ainsi que ceux liés aux cultures sont comptabilisés dans leur poste respectif. Ainsi, le coût des récoltes utilisées dans l'alimentation des veaux se retrouve dans les postes *Intrants cultures, Carburant, Entretien de machinerie, Main-d'œuvre salariée, etc.*

Le bénéfice d'exploitation est de 66 679 \$. Le bénéfice d'exploitation par équivalent-veau est de 97,77 \$, ce qui équivaut à 60,92 \$ par 100 kg de carcasse. Ce bénéfice d'exploitation ne tient toutefois pas compte de la rémunération du travail de l'exploitant, de la famille et de l'avoir propre.

**TABLEAU 19: ÉTAT DES RÉSULTATS, DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008,**

**VEAUX DE GRAIN ET CULTURES ASSOCIÉES, AVANT AJUSTEMENTS CLIMATIQUES ET CORRECTIONS STATISTIQUES**

	\$/entreprise	\$/équivalent-veau*	\$/100 kg carcasse**
<b>Produits</b>			
Ventes de veaux de grain	440 431	645,77	402,38
Ventes de veaux sevrés	17 192	25,21	15,71
Primes à la vente de veaux	3 703	5,43	3,38
Ventes de cultures	53 616	78,61	48,98
Location et forfait	4 411	6,47	4,03
Divers (ristournes, subventions, etc.)	1 464	2,15	1,34
Compensation ASRA animaux	177 820	260,72	162,46
ASRA végétaux/ASREC/Agri-investissement	9 531	13,97	8,71
<b>PRODUITS TOTAUX</b>	<b>708 167</b>	<b>1 038,33</b>	<b>646,98</b>
<b>Charges</b>			
Achats de veaux (sevrés et non sevrés)	169 594	248,66	154,94
Intrants cultures	29 419	43,13	26,88
Achats d'aliments	144 402	211,72	131,93
Médicaments et vétérinaire	17 044	24,99	15,57
Approvisionnements	1 278	1,87	1,17
Litière	11 172	16,38	10,21
Frais d'achats et de ventes	65 022	95,34	59,40
Électricité et chauffage	9 575	14,04	8,75
Entretien de machinerie et d'équipements	10 369	15,20	9,47
Carburant	9 048	13,27	8,27
Main-d'œuvre salariée	3 648	5,35	3,33
Cotisation ASRA animaux	59 977	87,94	54,80
Cotisation ASRA/ASREC cultures/Agri-stabilité	5 753	8,43	5,26
Travaux à forfait	18 323	26,87	16,74
Location d'équipements, de terre et de bâtiments	6 955	10,20	6,35
Intérêts sur emprunts à court terme	9 517	13,95	8,69
Entretien de terre et bâtiments	6 945	10,18	6,34
Assurances	5 444	7,98	4,97
Taxes foncières	1 389	2,04	1,27
Intérêts sur emprunts à long terme	19 246	28,22	17,58
Autres frais	7 041	10,32	6,43
Amortissements	30 328	44,47	27,71
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>641 488</b>	<b>940,56</b>	<b>586,07</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>66 679</b>	<b>97,77</b>	<b>60,92</b>

\* Obtenu en divisant la valeur \$/entreprise par 682 équivalents-veaux produits.

\*\* Obtenu en divisant la valeur \$/entreprise par 1 095, soit le nombre de 100 kg carcasse produits.

### 6.2.3 Coût de production

Le tableau 20 présente le coût de production des veaux de grain en 2008, incluant les ajustements climatiques et les corrections statistiques requis, lesquels sont détaillés aux annexes 6 et 7.

Tel que mentionné dans la section précédente, le poste *Achats d'aliments* ne représente qu'une partie des coûts liés à l'alimentation des animaux.

L'entreprise modèle (ou moyenne) a produit 682 équivalents-veaux de grain en 2008. Le coût de production total pour amener ces veaux au poids d'abattage a été de 591 372<sup>1</sup> \$, soit 867,08 \$/équivalent-veau ou 540,28 \$/100 kg (carcasse). Les charges variables représentent 80,3 % du coût de production total<sup>2</sup> comparativement à 5,8 % pour les charges fixes, 4,5 % pour l'amortissement, 7,1 % pour la rémunération de l'exploitant et 2,3 % pour la rémunération de l'avoir du propriétaire.

---

<sup>1</sup> Ce montant exclut les frais de gestion des surplus assumés par les producteurs pour régulariser le marché. Les frais de gestion des surplus ont été déduits des revenus de ventes.

<sup>2</sup> Excluant les revenus de sous-produits.

**TABLEAU 20: COÛT DE PRODUCTION DU VEAU DE GRAIN EN 2008**

**COÛT PAR ENTREPRISE, PAR VEAU ET PAR 100 KG, INCLUANT LES AJUSTEMENTS CLIMATIQUES ET STATISTIQUES**

		\$/entreprise	\$/équivalent-veau*	\$/100 kg carcasse**
	<b>Charges variables</b>			
1	Achats de veaux	169 594	248,66	154,94
2	Intrants cultures	29 419	43,13	26,88
3	Achats d'aliments	144 155	211,36	131,70
4	Médicaments et vétérinaire	17 044	24,99	15,57
5	Approvisionnement	1 278	1,87	1,17
6	Litière	11 172	16,38	10,21
7	Frais d'achats et de ventes d'animaux	23 407	34,32	21,38
8	Électricité et chauffage	9 599	14,07	8,77
9	Entretien de la machinerie et des équipements	10 369	15,20	9,47
10	Carburant	8 845	12,97	8,08
11	Main-d'œuvre additionnelle (incluant la famille)	20 135	29,52	18,40
12	Cotisations d'ASRA veaux de grain	59 977	87,94	54,80
13	Cotisations d'ASRA cultures, d'ASREC et Agri-Stabilité	4 446	6,52	4,06
14	Travaux à forfait	18 289	26,82	16,71
15	Location de terre, bâtiments et machinerie	6 955	10,20	6,35
16	Intérêts sur emprunts à court terme	9 517	13,95	8,69
	<b>Total des charges variables</b>	<b>544 201</b>	<b>797,92</b>	<b>497,18</b>
	<b>Charges fixes</b>			
17	Entretien terre et bâtiments	6 945	10,18	6,34
18	Assurances	5 423	7,95	4,95
19	Taxes foncières	1 389	2,04	1,27
20	Intérêts sur emprunts à long terme	18 226	26,72	16,65
21	Autres frais	7 041	10,32	6,43
	<b>Total des charges fixes</b>	<b>39 023</b>	<b>57,22</b>	<b>35,65</b>
22	<b>Revenus de sous-produits</b>	<b>-86 000</b>	<b>-126,10</b>	<b>-78,57</b>
23	<b>Amortissements</b>	<b>30 226</b>	<b>44,32</b>	<b>27,61</b>
24	<b>Rémunération de l'exploitant</b>	<b>48 028</b>	<b>70,42</b>	<b>43,88</b>
25	<b>Rémunération de l'avoir du propriétaire</b>	<b>15 894</b>	<b>23,30</b>	<b>14,52</b>
	<b>Coût de production TOTAL</b>	<b>591 372</b>	<b>867,08</b>	<b>540,28</b>
26	<b>Revenus de ventes, moins frais de gestion des surplus</b>	<b>398 816</b>	<b>584,75</b>	<b>364,36</b>

\* Obtenu en divisant la valeur \$/entreprise par 682 équivalents-veaux produits.

\*\* Obtenu en divisant la valeur \$/entreprise par 1 095, soit le nombre de 100 kg carcasse produits.

#### 6.2.4 Coût de production détaillé

Cette section décrit en détail le coût de production du veau de grain 2008 présenté au tableau 20. Les zones ombrées mettent en évidence les ajustements climatiques et statistiques effectués par le CECPA.

##### Ligne 1. Achat de veaux

	Nombre	kg/veau	\$/veau	\$ total
Veaux non sevrés	473,3	55,5	129,98	61 517,30
Veaux sevrés	306,1	95,7	353,12	108 076,60
<b>Total</b>	<b>779,4</b>			<b>169 593,87</b>

En réalité, les entreprises enquêtées ont acheté 727 veaux pour produire 682 veaux de grain, en considérant un taux de mortalité global d'un peu plus de 6 %. La différence provient, d'une part, des entreprises qui vendent des veaux sevrés (voir ligne 22 : *Ventes de veaux sevrés*) et, d'autre part, de la méthode d'ajustement d'inventaire qui transforme les équivalents-veaux en achats et ventes de veaux.

##### Ligne 2. Intrants cultures

	\$ total
Semences	11 366,88
Fertilisants	12 010,37
Pesticides	3 661,98
Chaux	838,43
Divers (cordes, plastiques, etc.)	853,27
Frais de mise en marché - cultures	688,13
<b>Total</b>	<b>29 419,07</b>

Cette section présente le coût détaillé des intrants cultures. La répartition des intrants par culture est présentée au tableau 21 de la section 6.2.5.

### Ligne 3. Achats d'aliments

	kg	kg/équivalent-veau *	\$/kg	\$ total
Poudre de lait	11 264	16,52	2,471	27 828,08
Maïs-grain acheté*	225 762	331,02	0,234	52 851,34
ajustement climatique : achats	-2 649	-3,88		-246,39
Maïs-grain produit et consommé**	214 769	314,90	0,200	
ajustement climatique : maïs produit et consommé	2 649	3,88		
Supplément protéique	124 442	182,46	0,492	61 168,10
Moulée	5 675	8,32	0,370	2 097,96
Autres aliments				456,14
<b>Total</b>				<b>144 155,23</b>

\*Obtenu en divisant la valeur \$/entreprise par 682 équivalents-veaux produits.

\*\*Le maïs-grain humide a été ramené sur base sèche (86 % m.s.)

Les quantités d'aliments achetés présentées dans le tableau suivant incluent les ajustements liés à la variation d'inventaire. La colonne \$/kg indique le prix moyen payé pour chaque catégorie d'aliments. À remarquer que les quantités de maïs-grain produit sont indiquées à titre informatif dans ce tableau, alors que la valeur du kg de maïs produit représente les charges encourues, avant rémunération du travail de l'exploitant et de l'avoir propre.

### Ligne 4. Médicaments et vétérinaire

	\$ total
Médicaments et vétérinaire	17 043,89
<b>Total</b>	<b>17 043,89</b>

Le poste *Médicaments et vétérinaire* représente près de 25 \$ par équivalent-veau.

### Ligne 5. Approvisionnements

	\$ total
Identifiants ATQ	1 110,88
Divers produits sanitaires	167,53

<b>Total</b>	<b>1 278,41</b>
--------------	-----------------

Le poste *Approvisionnements* comprend les identifiants pour animaux de même que les produits sanitaires comme les désinfectants.

#### **Ligne 6. Litière**

	<b>\$ total</b>
Bran de scie	10 660,10
Paille	512,24
<b>Total</b>	<b>11 172,34</b>

Le montant relatif à la paille ne considère que la paille achetée, excluant de ce fait la paille produite à la ferme.

#### **Ligne 7. Frais d'achats et de ventes d'animaux**

	<b>Nombre</b>	<b>\$/unité</b>	<b>\$ total</b>
1- Transport à l'achat	386,6	8,35	3227,81
2-Commission à l'achat	406,1	4,40	1 785,75
3-Transport d'animaux - ventes	455,3	14,45	6 580,70
4- Commission et poste de rassemblement	678,2	2,55	1 730,84
5- Frais de classement	678,2	0,70	476,26
6- Garantie de paiement	678,2	0,65	437,67
7- Mise en marché	678,2	5,50	3 730,62
8- Plan conjoint	678,2	2,00	1 356,53
9- Promotion	678,2	5,00	3 391,32
10- Recherche et développement	678,2	0,25	169,57
11- Frais de condamnation			354,85
12- Plan conjoint - contribution par entreprise			165,00
<b>Total</b>			<b>23 406,92</b>

Les deux premiers postes du tableau précédent concernent les frais encourus à l'achat des veaux. Ce ne sont pas tous les veaux qui entraînent des frais de transport et de commission à l'achat. Les deux encadrés qui suivent détaillent ces coûts.

Frais de commission à l'achat	Veaux non sevrés	Veaux sevrés	Total
	Têtes		
Payé en plus du prix des veaux	406,1	----	406,1
Pas de commission	67,2	----	67,2
Inclus dans le prix d'achat des veaux	----	306,1	306,1
<b>Total</b>	<b>473,3</b>	<b>306,1</b>	<b>779,4</b>

Pour les frais de transport à la vente (item 3), environ le tiers des veaux sont transportés par les producteurs.

Pour les éléments 4 à 10, ces frais sont déduits des revenus des ventes centralisées via l'agence de vente des producteurs de veaux de grain du Québec. La description détaillée de la ligne 26 (*Revenus de ventes, moins les frais de gestion des surplus*), révèle qu'il y a 649,5 veaux de grain assurables et 28,7 veaux *hors normes*, soit au total 678,2 veaux transigés par l'encan électronique de la Fédération. Toutefois, les coûts associés à la gestion des surplus ont été déduits des revenus de ventes de veaux (ligne 26).

### Ligne 8. Électricité et chauffage

	\$ total
Électricité	4 810,92
Propane et gaz naturel, étable	3 755,77
Propane et gaz naturel, cultures	1 008,24
ajustement climatique : séchage maïs-grain	23,92
<b>Total</b>	<b>9 598,84</b>

L'énergie consommée par les entreprises de veaux de grain sert principalement au chauffage des bâtiments d'élevage.

### Ligne 9. Entretien de la machinerie et des équipements

Le coût de l'entretien de la machinerie et des équipements est réparti à peu près à parts égales entre le matériel roulant et la machinerie et équipements.

	\$ total
Matériel roulant	5 093,00
Machinerie et équipements	5 276,40
<b>Total</b>	<b>10 369,40</b>

### Ligne 10. Carburant

	\$ total
Essence et diesel blanc	3 361,00
Correction statistique : déplacements déclarés	-203,00
Diesel coloré	5 686,64
<b>Total</b>	<b>8 844,64</b>

Les entreprises de veaux de grain achètent deux types de carburant. L'essence et le diesel blanc sont destinés au transport (camions, camionnettes, autos), alors que le diesel coloré est utilisé principalement pour les tracteurs et les batteuses.

### Ligne 11. Main-d'œuvre additionnelle

	heures	\$/heure	\$ total
Main-d'œuvre salariée	323	11,29	3 647,70
Famille	1 461	11,29	16 487,08
<b>Total</b>			<b>20 134,77</b>

Ce poste comprend les salaires versés aux employés, incluant les charges sociales déboursées par l'employeur, de même que la rémunération de la main-d'œuvre familiale, sur la base du taux horaire des salariés.

### Ligne 12. Cotisations d'ASRA veaux de grain

	Nombre	\$/unité	\$ total
ASRA Veaux de grain	649,5	92,34	59 977,05
<b>Total</b>			<b>59 977,05</b>

Le montant total de la cotisation d'ASRA est fonction du nombre de veaux de grain assurables, en l'occurrence 649,5 veaux, tel qu'il apparaît à la ligne 26.

### Ligne 13. Cotisations ASRA cultures, ASREC et Agri-stabilité

	ha	\$/ha	\$ total
ASRA cultures			
Céréales	9,29	121,65	1 130,24
Maïs-grain	36,63	77,72	2 846,91
Soya	18,00	14,05	252,86
Contribution Agri-stabilité			216,03
ASREC cultures			1 306,53
ajustement climatique : ASREC cultures			-1 306,53
<b>Total</b>			<b>4 446,03</b>

L'encadré précédent indique les superficies assurées au programme ASRA, les cotisations par unité assurée, de même que celles versées aux programmes Agri-stabilité et ASREC. Comme les rendements de cultures ont fait l'objet d'un ajustement climatique, les cotisations et les compensations d'ASREC ont été enlevées.

#### Ligne 14. Travaux à forfait

	\$ total
Disposition des lisiers	3 156,89
Travaux à forfait - veaux	6 148,52
Travaux à forfait - cultures	9 017,77
ajustement climatique - séchage maïs-grain	-34,35
<b>Total</b>	<b>18 288,83</b>

Une proportion d'environ 50 % des travaux à forfait est destinée aux cultures, principalement la récolte et le séchage du maïs-grain. Les travaux à forfait pour les veaux proviennent essentiellement du démarrage de veaux à forfait.

#### Ligne 15. Location de terre, bâtiments et machinerie

	hectares	\$/hectare	\$ total
Terre	21,71	192,7	4 184,10
Bâtiments			1 237,56
Machinerie et véhicules			1 533,54
<b>Total</b>			<b>6 955,19</b>

Les frais de location de machinerie et véhicules proviennent principalement de la location de camionnettes et de tracteurs. Les locations de bâtiments sont majoritairement des locations d'étables.

#### Ligne 16. Intérêts sur emprunt à court terme

	\$ total
Marge de crédit et comptes fournisseurs	7 974,67
Frais bancaires	1 542,02
<b>Total</b>	<b>9 516,69</b>

Ce poste inclut les intérêts payables sur les comptes fournisseurs et les marges de crédit. Les frais bancaires incluent les frais d'administration chargés par les institutions financières pour les services bancaires et les frais de renouvellement de marge de crédit.

### Ligne 17. Entretien terre et bâtiments

	\$ total
Fonds de terre	1 351,53
Bâtiments	5 592,98
<b>Total</b>	<b>6 944,51</b>

Plus de 80 % de ces coûts d'entretien d'immeubles sont appliqués aux bâtiments. Les frais d'entretien de terre sont composés principalement du drainage et de l'entretien des chemins de ferme.

### Ligne 18. Assurances

	\$ total
Machinerie	547,89
Bâtiments	2 423,49
Animaux	898,98
Autres assurances	876,84
Véhicules	696,64
Correction statistique : déplacements déclarés	-21,09
<b>Total</b>	<b>5 422,75</b>

Près de 45 % des coûts d'assurances sont imputables aux bâtiments. Le poste *Autres assurances* est principalement constitué d'assurances responsabilité.

### Ligne 19. Taxes foncières

	\$ total
Taxes foncières municipales et scolaires	1 388,99
<b>Total</b>	<b>1 388,99</b>

Ce montant représente le montant net des taxes payées par les producteurs. Depuis 2007, la partie défrayée par le MAPAQ est déjà déduite des comptes de taxes acheminés aux producteurs.

### Ligne 20. Intérêts sur emprunts à long terme

	\$ total
Intérêts sur emprunts à long terme	19 245,93
Moins rabais d'intérêt et ristournes de services bancaires	<b>-1 020,36</b>
<b>Total</b>	<b>18 225,56</b>

Les intérêts sur les emprunts à long terme inclus également les frais d'assurance vie sur prêt. Les rabais et ristournes de services bancaires sont appliqués en réduction des dépenses.

### Ligne 21. Autres frais

	\$ total
Fournitures de bureau	493,70
Téléphone	1 161,65
Honoraires professionnels	2 444,18
Formation	61,26
Permis, immatriculations	479,88
Cotisations	1 738,24
Récupération des animaux morts	212,15
Fournitures diverses	450,30
<b>Total</b>	<b>7 041,36</b>

Le poste *Autres frais* regroupe les dépenses générales de l'entreprise, pour la plupart des frais administratifs, dont les principaux sont les honoraires professionnels, les cotisations à l'UPA et à des groupes conseils et les coûts de téléphonie.

## Ligne 22. Revenus de sous-produits

	Nombre	Poids	\$/unité	\$ total
Ventes de veaux sevrés	50,8	208,6	338,47	- 17 192,12
Prime sur les prix de vente	43,9		84,39	- 3 702,93
<b>Revenus de cultures*</b>				<b>- 53 503,59</b>
<b>Autres revenus</b>				
Location, terre et machinerie				- 1 597,32
Forfait, veaux				- 648,39
Forfait, cultures et autres				- 2 165,44
Revenus bancaires, subventions, ristournes				- 443,28
Agri-investissement				- 6 746,97
<b>Total</b>				<b>- 86 000,06</b>

\* Détails à l'encadré suivant.

Les revenus de sous-produits totalisent 86 000,06 \$. Ils incluent tous les revenus de l'entreprise à l'exception des ventes de veaux de grain. Les revenus de sous-produits sont présentés avec un signe négatif puisqu'ils réduisent le coût de production.

Revenus de cultures	kg	\$/kg	\$ total
Céréales	-22 531	0,280	-6 315,98
ajustement climatique : céréales	-1 149		-255,27
Maïs-grain	-76 090	0,246	-18 727,21
ajustement climatique : maïs-grain	1 714		1 259,50
Soya	-54 064	0,455	-24 622,60
ajustement climatique : soya	1 732		839,07
Autres cultures			-233,33
Foin et pâturage			-2 945,73
Paille			-770,85
ASRA Cultures			-1 731,18
ASREC Cultures			-1 052,41
ajustement climatique : ASREC cultures			1 052,41
<b>Total</b>			<b>-53 503,59</b>

Les ventes de soya et de maïs constituent plus de 80 % des revenus de culture, dont 46 % uniquement pour le soya.

### Ligne 23. Amortissements

	\$ total
Machinerie, équipements et matériel roulant	18 948,59
correction statistique : déplacements (km) déclarés	-101,27
Bâtiments	10 082,95
Drainage	1 295,97
<b>Total</b>	<b>30 226,24</b>

L'amortissement de la machinerie, de l'équipement et du matériel roulant représente plus de 62 % de la charge totale d'amortissement.

### Ligne 24. Rémunération de l'exploitant

	Nombre	\$/an	\$ total
Exploitant	0,922	51 167	47 178,06
correction statistique : heures déclarées	0,017	51 167	850,26
<b>Total</b>	<b>0,939</b>		<b>48 028,33</b>

Le salaire moyen de l'ouvrier spécialisé en 2008, selon la convention de l'ASRA, est de 51 167 \$.

### Ligne 25. Rémunération de l'avoir du propriétaire

	\$	%	\$ total
Avoir propre	345 513	4,60	15 893,61
<b>Total</b>			<b>15 893,61</b>

L'avoir du propriétaire est rémunéré selon le taux des obligations d'épargne du Québec à échéance de 10 ans, évalué à 4,6 % à la fin de l'année 2008. L'avoir du propriétaire apparaissant au bilan est de 345 513 \$. Ainsi, la rémunération de l'avoir du propriétaire est de 15 893,61 \$.

## Ligne 26. Revenus de ventes, sans les frais de gestion des surplus

	Nombre	kg	\$/kg	\$ total
Veaux de grain assurables	649,5	159,78	4,03	417 957,96
Veaux de grain (poids hors norme)	28,7	175,85	4,03	20 310,36
Veaux de grain « hors circuit »	3,8	165,28	3,43	2 162,45
Gestion des surplus				-41 614,62
<b>Total</b>				<b>398 816,15</b>

Les producteurs de veaux de grain gèrent, via leur Fédération, une agence de vente des veaux de grain qui prescrit un mécanisme de contrôle des volumes et de gestion des surplus. Les coûts associés à la gestion des surplus représentaient en moyenne 41 614,15 \$ en 2008. Ils ont été considérés à titre de revenu dans la présente étude de coût de production.

### **6.2.5 Coût des cultures (avant rémunération de l'exploitant et de l'avoir propre)**

Le tableau 21 présente le coût des cultures compilé à partir des données recueillies lors de l'étude du coût de production des veaux de grain. Ce coût inclut les intrants spécifiques de chacune des cultures associées et tous les frais afférents à la machinerie, aux équipements et aux bâtiments utilisés pour cette activité. Il comprend également les frais relatifs à l'épandage des lisiers lorsque ceux-ci ont été épandus sur les superficies cultivées par l'entreprise enquêtée. La répartition des revenus et des frais relatifs à plusieurs cultures ont été répartis selon les principes méthodologiques présentés à l'annexe 2. Par ailleurs, le coût des cultures à l'hectare inclut les ajustements climatiques et exclut la rémunération du travail de l'exploitant et la rémunération de l'avoir propre.

**TABLEAU 21: COÛTS DES CULTURES, INCLUANT LES AJUSTEMENTS CLIMATIQUES, EXCLUANT LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL DE L'EXPLOITANT ET DE L'AVOIR PROPRE**

ÉLÉMENTS	Cultures	Maïs-grain	Soya/canola	Petites céréales	Foin	Autres cultures	Pâturages
	\$						
Semences	11 367	6 558	3 565	1 198	28	18	
Fertilisants	12 010	10 404	675	795	103	32	
Pesticides	3 662	2 319	1 047	284	12	0	
Chaux	838	555	201	63	3	16	
Divers frais directs	1 541	369	562	395	213	2	1
Location, terre et bâtiments	4 184	3 038	799	198	115	34	
Location, machinerie	798	389	165	119	124	1	
Entretien et réparation, machinerie et équipements	5 543	2 638	1 431	762	626	85	
Main-d'œuvre additionnelle (incluant famille)	3 032	1 476	829	427	239	51	9
Carburant	4 986	2 778	1 317	546	273	66	5
Chauffage (propane)	1 008	943	46	19	0	0	
Électricité	456	388	25	28	11	4	0
Travaux à forfait	11 876	7 963	2 423	1 078	356	11	45
Cotisations d'ASRA	4 252	2 855	263	1 134		0	
Cotisations d'ASREC cultures	0	0	0	0	0	0	
Intérêts sur emprunts à court terme	1 284	851	269	107	42	12	2
Entretien, terre	1 049	508	243	147	81	21	49
Entretien, bâtiments	831	450	230	90	40	19	2
Assurances	758	471	140	98	38	9	2
Taxes foncières	805	399	226	106	50	10	14
Intérêts emprunts à long terme	11 044	5 767	3 025	1 087	893	270	0
Autres frais	867	539	186	101	33	5	2
Amortissements	12 021	6 652	2 856	1 470	841	200	2
<b>Moins revenus associés</b>							
Compensations d'ASREC cultures	0	0	0	0	0	0	0
Compensations d'ASRA cultures et agri-investissement	-2 188	-156	-225	-1 805	0	-2	0
Revenus divers (subventions, ristournes, etc.)	-627	-335	-199	-55	-22	-4	-12
Paille vendue et autres productions	-612	0	0	-612	0	0	0
<b>Total des coûts</b>	<b>90 785</b>	<b>57 822</b>	<b>20 100</b>	<b>7 781</b>	<b>4 101</b>	<b>859</b>	<b>121</b>
\$/tonne		198,16	384,1	328,6	141,1	0	0
Hectares cultivés	76	39	21	9	5	1	1
Tonnes récoltées (86 % m.s.)	397	292	52	24	29	0	0
Tonnes par hectare	5,2	7,6	2,5	2,5	5,3	0	0

## Annexe 1 Liste des membres du comité de travail sectoriel

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL SECTORIEL	ORGANISMES
SIMON BOULET	CECPA
ANN FORNASIER	FPBQ
CHARLES FORTIER	CECPA
LYSETTE HARVEY	FPBQ
JEAN-MARC LAFRANCE	CECPA
YVAN LAJOIE	LA FINANCIÈRE AGRICOLE
GÉRARD LAPOINTE	FPBQ
MICHEL LEBEL	MAPAQ
MARC MORIN	LA FINANCIÈRE AGRICOLE
ALAIN THÉRIAULT	LA FINANCIÈRE AGRICOLE
CLAUDE VASSEUR	FPBQ
CLAUDE VIEL	FPBQ
ROBERT WYNANDS	FPBQ

## Annexe 2 Facteurs de répartition

Légende : 1 : Normé  
 2 : Déclaration du producteur  
 3 : Utilisation réelle (heures, km, ha, etc.)  
 4 : En fonction de certains paramètres

Les facteurs de répartition s'appliquent aux éléments communs à plus d'un atelier.

TEMPS DE TRAVAIL	FACTEURS DE RÉPARTITION PAR ATELIER <sup>a</sup>
Épandage de fumier et lisier	4 : Application de la règle liée à la disposition des déjections animales 3 : Fumier produit par atelier (veaux de grain et autres activités agricoles)
Déneigement	1 : 10 % atelier « personnel » 2 : Utilisation par atelier
Tonte (gazon)	1 : 50 % atelier « personnel » 2 : Utilisation par atelier
Entretien machinerie et équipement	4 : Amortissement cumulé machinerie par atelier
Entretien	4 : Amortissement cumulé bâtiments par atelier
- maison des salariés, bâtiments	2 : Déclaration du producteur par atelier
- clôture	1 : 100 % atelier « personnel »
- maison de l'exploitant	1 : 100 % atelier « autres productions »
Construction bâtiment, remise, garage	1 : 100 % atelier « autres productions »
	<u>Note</u> : Ce temps de travail est comptabilisé dans la catégorie « travail extérieur ». Les heures de travail doivent être capitalisées telles que présentées dans la section 4.3 du cahier de méthodologie
Comptabilité et gestion	4 : Déboursés monétaires par atelier
Formation	2 : Utilisation par atelier

**Machinerie motorisée**

Tracteurs	2 : Utilisation par atelier
Moissonneuse batteuse	2 : Utilisation par atelier
Andaineuse	2 : Utilisation par atelier
Camion	2 : Utilisation par atelier
Camionnette	2 : Utilisation par atelier
Automobile	2 : Utilisation par atelier
VTT	2 : Utilisation par atelier
Machinerie industrielle	2 : Utilisation par atelier
Tracteur à gazon	1 : 50 % atelier « personnel » 2 : Utilisation par atelier

**Machinerie préparation de sol**

2 : Utilisation par atelier  
2 : Sous-cultures concernées

**Machinerie pour semis**

2 : Utilisation par atelier  
2 : Sous-cultures concernées

**Machinerie entretien cultures**

2 : Utilisation par atelier  
2 : Sous-cultures concernées

**Machinerie de récolte**

2 : Utilisation par atelier  
2 : Sous-cultures concernées

**Machinerie d'épandage**

4 : Application de la règle liée à la disposition des déjections animales

**Machinerie diverse**

Souffleur à neige	1 : 10 % atelier « personnel » 2 : Utilisation par atelier
Faucheuse et débroussailleuse	2 : Utilisation par atelier
Scie mécanique	2 : Utilisation par atelier
Remorque basculante	2 : Utilisation par atelier
Wagon pour transport	2 : Utilisation par atelier
Boîte à grains	2 : Utilisation par atelier

**Équipements divers**

Génératrice	2 : Consommation d'électricité par atelier
Balance pour animaux	2 : Utilisation par atelier
Balance pour aliment	2 : Utilisation par atelier
Laveuse à pression	2 : Utilisation par atelier
Ameublement bureau	1 : 25 % atelier « personnel » 4 : Déboursés monétaires par atelier
Ordinateur	1 : 25 % atelier « personnel » 4 : Déboursés monétaires par atelier
Système de communication	1 : 25 % atelier « personnel » 4 : Déboursés monétaires par atelier
Équipement de garage (outils, soudeuse...)	2 : Coût amorti des machineries

### Bâtiments

Remise à machinerie	4 : Coût amorti des machineries par atelier
Garage/atelier	4 : Coût amorti des machineries par atelier
Porcherie	2 : Utilisation par atelier
Silo à grains	2 : Utilisation par atelier
Maison de l'exploitant	1 : 100 % atelier « personnel »
Maison des salariés	3 : Heures travaillées des salariées par atelier

### Fonds de terre

Fonds de terre cultivée	1 : 100 % atelier « cultures »
Drainage	1 : 100 % atelier « cultures »
Boisé/établière	1 : 100 % atelier « autres activités »

REVENUS	FACTEURS DE RÉPARTITION PAR ATELIER
Vente de veaux de grain	1 : 100 % atelier « veaux de grain »
Autres revenus reliés à la production de veaux de grain	1 : 100 % atelier « veaux de grain »
Compensations ASRA	
- <i>Veaux de grain</i>	1 : 100 % atelier « veaux de grain »
- <i>produits des cultures</i>	1 : 100 % atelier « cultures »
- <i>autres produits</i>	1 : 100 % atelier « autres activités »
Compensations assurance récolte	
- <i>cultures</i>	1 : 100 % atelier « cultures »
Subvention gouvernementale (rabais intérêt, etc.) <sup>b</sup>	4 : Même répartition par atelier que celle liée à l'item concerné par la subvention
Escomptes <sup>b</sup>	4 : Même répartition par atelier que celle liée à l'item concerné par l'escompte
Ristournes <sup>b</sup>	
- <i>caisse populaire</i>	4 : Coût amorti des actifs MLT par atelier
- <i>coop</i>	4 : Déboursés monétaires par atelier
- <i>assurances</i>	4 : Proportion des primes payées par atelier
Revenu d'intérêt <sup>b</sup>	4 : Coût amorti des actifs MLT par atelier
Revenu, forfait	1 : Selon la section 5.13; Si forfait : 100 % atelier forfait 4 : Si production étudiée : même répartition que celle liée à l'utilisation de l'actif
Revenu, location	
- <i>bâtiments</i>	4 : Même répartition par atelier que celle liée à l'item concerné par l'escompte
- <i>fonds de terre</i>	4 : Même répartition par atelier que celle liée à l'actif concerné

Revenu, autres productions	1 : 100 % atelier « autres activités »
Revenu, travail extérieur	1 : 100 % atelier « personnel »

## CHARGES

Salaire, exploitant, DAS et CSST	1 : 100 % atelier « personnel »
Salaire, famille, DAS et CSST	1 : 100 % atelier « personnel »
Salaire, employés, DAS et CSST	3 : Heures travaillées par atelier
Retrait propriétaire	1 : 100 % atelier « personnel »
Achat d'intrants cultures	
- <i>semences</i>	1 : 100 % atelier « cultures »
- <i>fertilisants</i>	1 : 100 % atelier « cultures »
- <i>pesticides</i>	3 : Besoins par culture 1 : 100 % atelier « cultures » 3 : Besoins par culture
Frais d'achats d'animaux (transport, courtier, etc.)	
- <i>liés à la production de veaux de grain</i>	1 : 100 % atelier « production de veaux de grain »
- <i>liés à d'autres productions</i>	1 : 100 % atelier « autres productions »
Achats d'aliments	3 : Quantités consommées par atelier
Cotisations ASRA	
- <i>veaux de grain</i>	1 : 100 % atelier « veaux de grain »
- <i>autres produits</i>	1 : 100 % atelier « autres productions »
Cotisations programme d'assurance récolte	
- <i>cultures</i>	1 : 100 % atelier « cultures » 2 : Sous ateliers cultures
Entretien et réparation des véhicules et machineries :	
- tracteurs	Postes de dépenses séparés pour chaque catégorie de véhicules et machinerie
- moissonneuse batteuse	
- machinerie pour les cultures	4 : Même répartition par atelier que l'actif correspondant
- machinerie pour l'épandage	
- autres machineries	
- camionnette	
- camion	
- automobile	
- VTT	
- tracteur à gazon	
Carburant	
- <i>essence</i>	2 : Compilation par véhicule <b>et</b> en fonction de l'utilisation
- <i>diesel coloré</i>	2 : Compilation par véhicule <b>et</b> en fonction de l'utilisation
- <i>diesel blanc</i>	2 : Compilation par véhicule <b>et</b> en fonction de l'utilisation

Permis et immatriculation	
- tracteurs	4 : Même répartition par atelier que l'actif concerné
- camionnette	4 : Même répartition par atelier que l'actif concerné
- automobile	4 : Même répartition par atelier que l'actif concerné
- camion	4 : Même répartition par atelier que l'actif concerné
- autres	4 : Même répartition par atelier que l'actif concerné
Location (séparer les différents items)	
- bâtiments	4 : Même répartition par atelier que celle liée aux actifs similaires
- fonds de terre	
- véhicules	
- machinerie cultures	
- machinerie épandage	
- autres	
Électricité	
- maison	2 : Déclaration du producteur
- entreprise	2 : Utilisation par atelier
Propane	
- chauffage	2 : Utilisation par atelier
Combustible, huile à chauffage	2 : Utilisation par atelier
Frais de vente des veaux de grain, commissions, etc.)	1 : 100 % atelier « veaux de grain » 2 : Sous atelier concerné
Frais de vente des sous-produits	1 : 100 % atelier concerné 2 : Sous atelier concerné
Travaux à forfait	
- pour culture	1 : 100 % atelier « cultures » 2 : Sous atelier concerné
- pour épandage	4 : Application de la règle liée à la disposition des déjections animales
- autres	2 : Utilisation par atelier
Entreposage à forfait	2 : Utilisation par atelier
- machinerie	
- grains	
Intérêts fournisseurs et marge de crédit	4 : Déboursés monétaires par atelier
Frais de service bancaire CT	4 : Déboursés monétaires par atelier
Frais service bancaire MLT	
- ouverture de prêt	4 : Valeur des actifs au coût amorti par atelier
Frais d'administration	4 : Déboursés monétaires par atelier

Entretien	
- bâtiments	
- remise	
- garage	
- hangar	
- maison des salariés	
	Un seul poste pour « entretien et réparation » de tous les bâtiments agricoles
	4 : Répartition du total entre les catégories de bâtiments en fonction de l'amortissement cumulé par atelier
Entretien maison de l'exploitant	1 : 100 % dans l'atelier « personnel »
Entretien des fonds de terre	1 : 100 % atelier « cultures »
	2 : Sous ateliers cultures
Entretien clôture	2 : Utilisation par atelier
Entretien des boisés	1 : 100 % dans l'atelier « autres activités »
Assurances ferme	
- bâtiments pour la production étudiée	
- bâtiments pour autres productions	
- remises à machinerie	
- hangar	
- garage	
- maison de l'exploitant	
- maison des salariés	
- machineries pour culture	
- machineries épandage	
- autres machineries	
- tracteurs	
- animaux (production étudiée)	
- animaux (autres productions)	
	3 : Compilation des primes par actif <b>et</b> même répartition par atelier que celle liée à l'actif concerné (voir section immobilisation)
- responsabilité	4 : Déboursés monétaires par atelier
Assurances véhicules	
- camionnette	
- automobile	
- camion	
	3 : Compilation des primes par actifs <b>et</b> même répartition par atelier que celle liée à l'actif concerné (voir section immobilisation)
Assurances vie sur prêt	4 : Coût amorti moyen des actifs par atelier
Assurances des coassociés	1 : 100 % atelier « personnel »
Assurances salaires	1 : 100 % atelier « personnel »
Taxes foncières pour la maison	1 : 100 % atelier « personnel »
Taxes foncières nettes pour l'entreprise	4 : Coût amorti terrain/bâtiments par atelier
Intérêts emprunts long terme	4 : Coût amorti des actifs MLT par atelier
Téléphone et Internet	1 : 33 % atelier « personnel »
	4 : Déboursés monétaires par atelier
Honoraires professionnels	4 : Déboursés monétaires par atelier
Fournitures de bureau	4 : Déboursés monétaires par atelier
Taxe sur le capital	4 : Coût amorti des actifs MLT par atelier
Frais d'analyse	

- fumier	
- sol	
- grains	
- foin	
Colloques et formations	3 : Compilation par type d'analyse <b>et</b> répartition selon l'utilisation par atelier
Cotisation club, syndicat	2 : Utilisation par atelier
- <i>gestion</i>	4 : Déboursés monétaires par atelier
- <i>UPA</i>	4 : Déboursés monétaires par atelier
- <i>Club d'éleveurs</i>	2 : Utilisation par atelier
Dépenses environnementales (PAEF, bilan phosphore etc.)	4 : Application de la règle liée à la disposition des déjections animales
Vêtements de travail	4 : Compilation heures par activité
Autres dépenses spécifiques à la production de veaux de grain	1 : 100 % ateliers « veaux »
Dépenses autres productions	2 : Utilisation par atelier
	1 : 100 % atelier « autres activité »
Dépenses personnelles	1 : 100 % atelier « personnel »

<sup>(a)</sup> Ateliers : veaux de grain, cultures, autres activités, personnel.

<sup>(b)</sup> Appliquer en réduction de la dépense concernée.

TEMPS DE TRAVAIL	FACTEURS DE RÉPARTITION PAR ATELIER*
Épandage fumier, lisier	4 : Application de la règle liée à la disposition des déjections animales
Déneigement	1 : 10 % atelier « Personnel » 2 : Utilisation par atelier
Tonte (gazon)	1 : 50 % atelier « Personnel » 2 : Utilisation par atelier
Entretien machinerie et équipements	4 : Amortissement cumulé machinerie par atelier
Entretien	
— <i>maison des salariés, bâtiments</i>	4 : Amortissement cumulé bâtiments par atelier
— <i>clôture</i>	2 : Déclaration du producteur par atelier
— <i>maison de l'exploitant</i>	1 : 100 % atelier « Personnel »
Construction bâtiment, remise, garage	1 : 100 % atelier « Autres productions »
	<u>Note</u> : Ce temps de travail est comptabilisé dans la catégorie « travail extérieur ». Les heures de travail doivent être capitalisées telles que présentées dans la section 4.3 du cahier de méthodologie
Comptabilité et gestion	4 : Déboursés monétaires par atelier
Fabrication d'aliments	3 : 100 % atelier « Fabrication d'aliments » 2 : Utilisation par atelier (kg moulée produite)
Formation	2 : Utilisation par atelier

\* Selon les ateliers présentés à la section 5.2.2.

### Annexe 3 Durées de vie utile (DVU) et valeurs de récupération (VR)

BÂTIMENTS					
	DVU	VR		DVU	VR
Abri pour cueilleurs	40	20 %	Étable à veaux de lait	25	20 %
Atelier ou garage chauffé	40	20 %	Étable froide à bovin	25	20 %
Hangar ou remise	40	20 %	Parc d'engraissement	25	20 %
Entrepôt à foin	35	20 %	Porcherie (mur sandwich en béton)	25	20 %
Bergerie	30	20 %	Abri à fumier	20	20 %
Cour extérieure	30	0 %	Abri de séchoir	20	20 %
Entrepôt à grain	30	20 %	Plateforme à fumier, avec muret	20	0 %
Entrepôt à pesticides	30	20 %	Porcherie (structure en bois)	20	20 %
Entrepôt à pommes de terre, non réfrigéré	30	20 %	Structures d'entreposage des lisiers	20	0 %
Entrepôts à pommes, A.C. ou réfrigérées	30	20 %	Toit pour structure d'entreposage, acier-béton	20	0 %
Silo à ensilage	30	0 %	Étable à veaux de grain, structure de type serre	15	20 %
Silo fosse et plate-forme	30	0 %	Toit pour structure d'entreposage, bois et tôle	15	0 %
Entrepôt à pommes de terre, réfrigéré	25	20 %	Toit pour structure d'entreposage, ballon	10	0 %
Étable à veaux de grain	25	20 %	Moulange	20	20 %

ÉQUIPEMENTS DE GARAGE ET FONDS DE TERRE					
	DVU	VR		DVU	VR
Compresseur à air	15	5 %	Puits artésien	30	0 %
Équipements de menuiserie	15	5 %	Système de drainage	30	0 %
Malaxeur à ciment, bétonnière	15	5 %	Ponceaux, plastique ou béton	25	0 %
Réservoir à carburant et pompe	15	5 %	Ponts	25	0 %
Soudeuse	15	5 %	Ponceaux, acier galvanisé	15	0 %
Laveuse à pression	10	5 %	Puits de surface	15	0 %
Pompe à eau	10	5 %	Amélioration du fonds de terre et drainage partiel	10	0 %
Scie à chaîne	10	5 %			

## ÉQUIPEMENTS COMMUNS À PLUSIEURS PRODUCTIONS

	DVU	VR		DVU	VR
Silo à grain	30	5 %	Bac ou réfrigérateur pour animaux morts	10	5 %
Crible à maïs	20	5 %	Écureur	10	5 %
Silo à moulée ou à supplément	20	5 %	Mélangeur ou rouleuse	10	5 %
Élevateur à grain	15	5 %	Piston hydraulique et pompe de fosse	10	5 %
Moulange	15	5 %	Pompe de pré-fosse	10	5 %
Réservoir à eau (chaude ou froide)	15	5 %	Système de chauffage (au bois ou au propane)	10	5 %
Ventilation motorisée			Testeur d'humidité		
Porc	10	5 %	Pomme de terre	7	5 %
Autres	15	5 %	Autres	10	5 %
Silo séchoir à grain (propane ou électricité)	15	5 %	Ventilation naturelle à ballon	10	5 %
Station météo	15	5 %	Chauffe-eau	8	5 %
Système RTM (fixe ou mobile)	15	5 %	Débroussailleuse	8	10 %
Ventilation naturelle à panneaux rigides	15	5 %	Scie à balles rondes	8	10 %
Chariot d'alimentation	12	5 %	Système d'alarme et de détection d'incendie	8	5 %
Pharmacie ou réfrigérateur pour médicaments	12	5 %	Système de traitement de l'eau	7	5 %
Balance à médicaments	5	5 %	Équipements informatiques	5	5 %

## MACHINERIE

### Machinerie motorisée

	DVU	VR		DVU	VR
Camions			Tracteur		
10 roues diesel	15	15 %	Gr.cult, PDT, Porc, V.de grain, Bouv.	12	40 %
cube pour livraison	12	20 %	Agneaux, v. d'embouche, pommes	15	30 %
transport animaux	10	20 %			
Faucheuse-andaineuse (automotrice)	12	20 %	Moissonneuse-batteuse		
Camionnette	10	20 %	Grandes cultures	12	40 %
VTT	8	20 %	Autres	15	30 %
Machinerie industrielle (ex. : pelle mécanique, chargeur)	15	20 %	Tracteur à gazon	8	10 %

Machinerie de préparation de sol					
	DVU	VR		DVU	VR
Charrue à rigole	20	20 %	Lame niveleuse, sole, panier	15	20 %
Charrue	15	20 %	Ramasseur de roches	15	20 %
Chisel, combiné (DMI), herse à disques déportée (offset)			Herse à disques (légère)		
Grandes cultures, pommes de terre	12	30 %	Grandes cultures, v. de grain, bouvillon	12	30 %
Autres	15	20 %	P. de terre, agneaux, v.d'embouche	15	20 %
Cultivateur, vibroculteur, herse à ressort			Défonceuse	12	20 %
Grandes cultures, v. de grain, bouvillon	12	30 %	Houe rotative et picoteuse	12	20 %
P. de terre, agneaux, v.d'embouche	15	20 %	Pépine attachée	12	20 %
Rouleau	15	20 %	Trans-till	12	20 %
Rouleau émotteur	15	20 %	Déchaumeuse	10	20 %
Sous-soleuse	15	20 %	Rigoleuse animée (PTO)	10	20 %
Herse à finir	15	20 %	Rotoculteur	10	20 %

Machinerie de semis et protection des récoltes					
Semoir semis direct (céréales, soya, canola)			Semoir à maïs		
Grandes cultures	12	30 %	Grandes cultures	10	30 %
Autres	15	20 %	Autres	15	20 %
Semoir semis direct (maïs)			Réservoir à eau mobile	15	20 %
Grandes cultures	10	30 %	Rouleau émotteur	15	20 %
Autres	15	20 %	Pulvérisateur à herbicides	12	20 %
			Pompe agitateur à pesticides	10	20 %
Semoir à céréales	15	20 %	Sarcloir	12	20 %

Machinerie de fenaison et ensilage					
Fourche, pince ou pic à balles rondes	20	20 %	Presse à balles rondes	12	20 %
Voiture plate forme, avec ou sans ridelles	20	20 %	Râteau et râteau faneur	12	20 %
Ramasse-balles	15	20 %	Souffleur à ensilage	12	20 %
Voiture à ensilage	15	20 %	Auto-chargeur pour silos-meules	10	20 %
Enrobeuse de balles rondes	12	20 %	Faucheuse-conditionneuse	10	20 %
Fourragère	12	20 %	Presse à balles rectangulaires	10	20 %
Gyrofaneur	12	20 %			

Machinerie diverse					
	DVU	VR		DVU	VR
Génératrice	20	20 %	Tarière	15	20 %
Séchoir continu à grain fixe (propane ou électricité)	20	20 %	Vis à grain mobile	15	20 %
Treuil	20	20 %	Voiture à grains	15	20 %
Coupe-résidus (chopper)	15	20 %	Réservoir à engrais	12	20 %
Faucheuse (bordure des champs, allées des vergers)	15	20 %	Souffleur-aspirateur à grain	12	20 %
Monte-balles et convoyeurs	15	20 %	Épandeur à engrais minéral	10	20 %
Remorques diverses (trailers)	15	20 %	Épandeur à lisier ou à fumier	10	20 %
Remorques pour animaux	15	20 %	Hache-paille	10	20 %
Séchoir à foin	15	20 %	Dériveuse, hache-balle et soigneur à balles rondes	10	20 %
Séchoir continu à grain mobile (propane ou électricité)	15	20 %	Wagon mélangeur	10	20 %
Souffleur à neige	15	20 %	GPS et équipements	8	20 %

ACTIFS SPÉCIALISÉS					
Production de veaux de grain					
	DVU	VR		DVU	VR
Cages et parcs à veaux (acajou ou acier galvanisé)	15	5 %	Cages et parcs à veaux (bois)	8	5 %
Ligne de distribution du lait (PVC)	15	5 %	Éleveuse	8	5 %
Mélangeur à lait mobile	15	5 %	Balance d'animaux électronique	7	5 %
Abreuvoirs (fonte)	10	5 %	Mangeoires fixes	7	5 %
Auge	10	5 %	Abreuvoirs (acier peint ou plastique)	5	5 %
Cages et parcs à veaux (acier peint)	10	5 %	Balance à lait	5	5 %
Ligne d'eau avec buses	10	5 %	Ligne de distribution des aliments (vis flexible, PVC)	5	5 %
Mélangeur à lait automate	10	5 %	Médicamenteur	5	5 %
Seaux, bols à lait (fibre de verre ou acier)	10	5 %	Plancher en bois	5	5 %
Soigneur automatique, robot	10	5 %	Seaux, bols à lait (plastique)	5	5 %
Balance d'alimentation	8	5 %	Thermomètre électronique	5	5 %

**Annexe 4 Valeur des inventaires utilisés pour le bilan  
au 31 décembre 2008**

Description	Valeur unitaire
<b>ANIMAUX</b>	
Veaux de grain en pouponnière, \$/kg	2,87
Veaux de grain en engraissement, \$/kg	2,15
<b>INTRANTS</b>	
Mais-grain, \$/t (86 % m.s.)	229,00
Orge, \$/t (86 % m.s.)	186,00
Avoine, \$/t (86 % m.s.)	188,00
Blé, \$/t (86 % m.s.)	179,00
Soya, \$/t (86 % m.s.)	436,00
Canola, \$/t (86 % m.s.)	432,00
Foin, \$/t (86 % m.s.)	90,00
Paille, \$/t (86 % m.s.)	85,00
Poudre de lait (démarrage), \$/kg	2,25
Supplément protéique, \$/kg	0,48

## Annexe 5 Disposition des fumiers et lisiers

Description des cas	Méthodologie
1. Les déjections sont données à la fosse	Aucun coût
L'entreprise cultive :	
2. L'épandage est effectué ou payé (forfait) par l'entreprise enquêtée, sur des terres qu'elle cultive et <b>qu'elle possède.</b>	- Coûts d'épandage à la production <b>végétale</b> - Coûts de possession du fond de terre à la production <b>végétale.</b>
3. L'épandage est effectué ou payé (forfait) par l'entreprise enquêtée, sur des terres qu'elle cultive, mais <b>qu'elle ne possède pas.</b>	- Coûts d'épandage à la production <b>végétale</b> - Coûts de location du fond de terre à la production <b>végétale.</b>
L'entreprise ne cultive pas :	
4. L'épandage est effectué ou payé (forfait) par l'entreprise enquêtée, sur des terres qu'elle ne cultive pas et <b>qu'elle possède.</b>	- Coûts d'épandage à la production <b>animale</b> - Coûts de possession du fond de terre à la production <b>animale.</b>
5. L'épandage est effectué ou payé (forfait) par l'entreprise enquêtée, sur des terres qu'elle ne cultive pas et <b>qu'elle ne possède pas.</b>	- Coûts d'épandage à la production <b>animale</b> - Aucun coût lié au fond de terre.

## Annexe 6 Ajustements climatiques

Rendements	Céréales à paille	Maïs-grain	Soya	Foin
Superficies cultivées, ha	9,4	38,5	21,0	5,5
Rendement réel 2008 (t)	22,5	290,9	54,1	29,1
Rendement probable* (t)	23,7	291,8	52,3	29,1
Rendement réel 2008 (t/ha)	2,41	7,55	2,58	5,3
Rendement probable* (t/ha)	2,53	7,58	2,49	5,3
<b>Réel/probable</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>	<b>103 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Ajustement total, t</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>-1,7</b>	
<b>A) Ajustement des achats, t</b>	0,00	2,65	0,00	
<b>\$</b>	<b>0</b>	<b>246</b>	<b>0</b>	
<b>B) Ajustement des ventes, t</b>	1,15	-1,71	-1,73	
<b>\$</b>	<b>255</b>	<b>-1 259</b>	<b>-839</b>	

\* Aucun ajustement n'est effectué sur le maïs-grain humide.

Frais de séchage du maïs-grain*		À la ferme	À forfait	Total
Nb de tonnes		2,2	-1,4	0,8
Coût du propane et forfait (\$/t)		10,8	24,6	13,0
Ajustement \$		23,9 \$	-34,3 \$	-10,4 \$

\* Aucun ajustement n'est effectué sur le maïs-grain humide.

Assurance récolte
<b>Indemnités</b>
Les indemnités sont ramenées à 0 \$, dans un contexte où l'utilisation du rendement probable ne génère aucune indemnité au programme d'assurance récolte.
<b>Cotisations</b>
Les cotisations sont ramenées à 0 \$, dans un contexte où l'utilisation du rendement probable ne comporte aucun risque.

## Annexe 7 Corrections statistiques

Heures de travail	Déclarées	Correction	Ajustées
Exploitant	2 796	-60	2 735
Famille	1 461	0	1 461
Employés	323	0	323
<b>Total</b>	<b>4 580</b>	<b>-60</b>	<b>4 519</b>
<b>Par veau</b>	<b>6,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>6,6</b>

	Déclarés	Correction	Ajustés
Déplacements, km	16 599	-1 539	15 060

Ajustements	\$
Carburant	-203
Amortissement	-101
Assurances	-21
Location	0
<b>Total</b>	<b>-325</b>

Assurance récolte	Céréales à paille	Mais-grain	Soya
Cotisations payés à l'ASREC, \$/ha	11,75	24,30	12,50
<b>X Ratio indemnité/cotisation moyenne*</b>	<b>2,53</b>	<b>1,86</b>	<b>2,07</b>
= Indemnité probable calculée, \$/ha	29,74	45,24	25,80
Superficies assurées à l'ASREC, ha	9,18	37,63	20,00
Indemnités réelles totales versées, \$	38,91	933,80	54,11
Indemnités "probables" totales calculées, \$	272,97	1 702,41	516,77
<b>Écart**</b>	<b>234,06</b>	<b>768,61</b>	<b>462,65</b>

\* Taux calculé à partir de l'assurance récolte individuelle sur une période de 15 ans.

\*\* Différence entre les indemnités "probables" totales calculées et les indemnités réelles totales versées, pour l'entreprise moyenne.